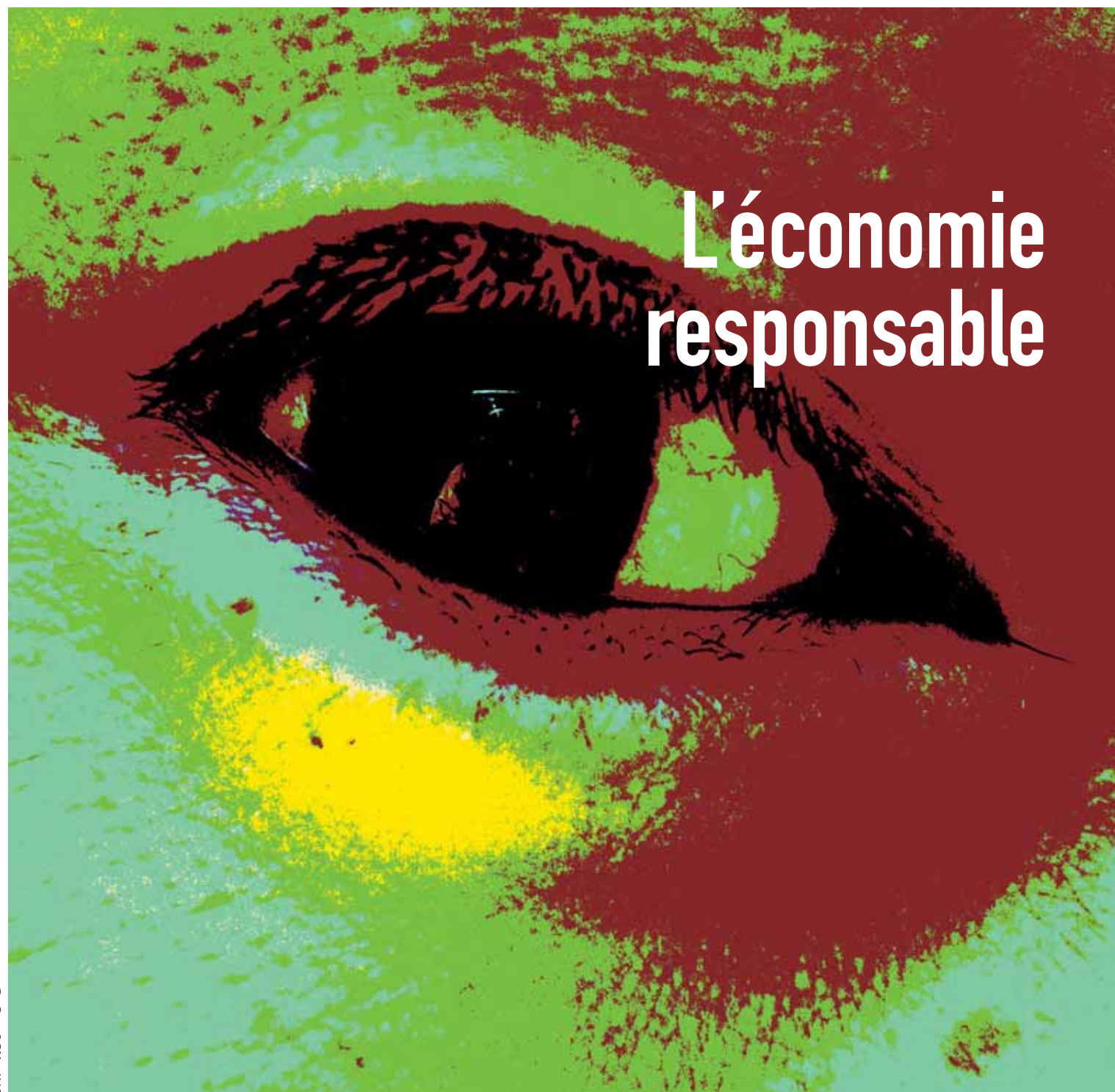




Bulletin Vert



**L'économie
responsable**

**Eviction au Conseil fédéral:
devoir accompli**

CHF 4.50 · 3 €



Devoir accompli

La mémoire collective retiendra que le 12 décembre 2007 une alliance, jusque là jugée improbable entre le PDC, le PS et les Verts conduisait à l'éviction inattendue du conseiller fédéral Blocher et à son remplacement par une femme UDC peu connue, mais très largement respectée, Eveline Widmer-Schlumpf. Espérons qu'on pourra y ajouter que cela a été le début d'une période de travail commun responsable des forces politiques, ainsi que de respect rénové des institutions et des individus.

Pour en arriver là, il n'est pas inutile de se souvenir que les Verts étaient bien seuls et même pas unanimes («oubliez Blocher», entendait-on çà et là dans nos travées) à faire de cette éviction un objectif majeur de leur campagne électorale 2007 et du renouvellement subséquent du gouvernement. Certains socialistes, surtout romands, nous faisaient écho, tandis qu'à la fin de l'été la Commission de gestion du Conseil national, emmenée par la démocrate-chrétienne Lucrezia Meier-Schatz, mettait en cause la gestion calamiteuse par M. Blocher du départ en 2006 du Procureur général de la Confédération Roschacher.

Coup de tonnerre et découragement de beaucoup le 21 octobre à la lecture du résultat des élections au Conseil national: ne voyant que la montée au système proportionnel de l'UDC et la régression simultanée du PS, oubliant la progression de la seule formation fermement opposée à la ligne blochérienne, la plupart des acteurs et des commentateurs pronostiquait un statu quo dans la composition du gouvernement et baissait les bras. Plus nuancée, la présidente de notre groupe parlementaire évoquait «une joie troublée».

L'exigence programmatique élevée aussitôt par le président du groupe parlementaire PDC, Urs Schwaller, comme condition à une réélection au Conseil fédéral, marquait un courage retrouvé. Les deuxièmes tours des cantons de Vaud, de Saint-Gall et de Zurich pour l'élection au Conseil des Etats rendaient une pleine vigueur au mouvement opposé à la ligne blochérienne, mis en échec au système majoritaire.

Nous prenions alors la décision de placer concrètement l'Assemblée fédérale face à ses responsabilités lors du renouvellement général du Conseil fédéral, en présentant ma candidature, uniquement contre celle de M. Blocher, et en déclarant

d'emblée qu'elle serait retirée au profit de celle d'une personnalité du PDC ou de l'UDC non blochérienne. Il fallait pour cela tout à la fois renoncer à constituer une force seulement d'opposition et à s'en prendre aux sièges les plus fragiles, ceux du Parti radical.

Nous avons privilégié là le sens du devoir, la défense des valeurs majeures, au détriment des ambitions partisanes ou personnelles. Il n'a pas été facile de trouver une large majorité au sein des Verts pour cela, mais à l'assemblée des délégué-e-s de Binningen le 1^{er} décembre c'était chose faite. On connaît la suite: réveillés, nos partenaires ont trouvé avec nous la personne adéquate pour recomposer le gouvernement de manière digne.



Luc Recordon
Conseiller aux Etats VD

L'économie responsable

Les Verts ne sont pas le parti de l'économie, ni le parti des économies. Les Verts sont le parti de l'écologie et considèrent que **l'économie doit être redistributive et respectueuse de l'environnement, chez nous et à l'échelle de la planète**, faire un usage mesuré des ressources et intégrer l'ensemble de ses coûts. Une économie écologiquement et socialement supportable, qui investit dans le long terme, très différente de celle des chantres de la croissance à tout prix et à n'importe quel prix.

Nombreux sont celles et ceux qui s'attachent à réorienter les activités économiques vers l'écologie, *aujourd'hui*, dans le système de l'économie réelle. Une multitude de petits ruisseaux, dans l'économie sociale et solidaire comme dans les bastions de la finance, qui feront bientôt, nous l'espérons, de grandes rivières.

L'économie est-elle soluble dans le développement durable?

Réflexion sur la nature de l'économie de notre temps

Le rôle prépondérant du pouvoir économique dans la vie politique et sociale paraît actuellement incontestable. Avec la primauté que lui accorde la pensée libérale dominante, l'économie occupe une telle place qu'elle semble parfois absorber toute la société au point de déterminer l'ensemble de ses choix.

Il n'est pas étonnant dès lors que dans la pensée des Verts, les questions économiques sont considérées avec méfiance, voire avec une certaine hostilité. Il est vrai que la subordination des problèmes environnementaux et sociaux aux intérêts économiques, les inégalités grandissantes entre riches et pauvres, la domination des multinationales, la marchandisation rampante qui transforme le moindre geste normalement gratuit en un produit payant (à tel point que même les risques de catastrophes naturelles sont cotés en bourse!), les effets de la société industrielle et de la consommation (gaspillage des ressources naturelles, pollutions, augmentation de la quantité des déchets ménagers et industriels), sont autant de phénomènes critiques et critiquables pour les Verts.

La question se pose alors de savoir si les activités économiques sont conciliables avec le développement durable, ou en d'autres termes: l'économie est-elle «soluble» dans le développement durable? Malgré la complexité du concept et du processus économique, il est néanmoins indispensable de repenser la fonc-

tion de l'économie dans la société actuelle, pour définir dans quelle mesure les activités économiques peuvent être compatibles avec la préservation de la nature, la sauvegarde des ressources non renouvelables ou tout simplement avec le maintien de la vie sur la planète.

Il est tout d'abord nécessaire de rappeler que les activités économiques – production, distribution, échange et consommation –, dont les fonctions principales consistent en la *gestion rationnelle de la rareté* et l'*allocation optimale des ressources*, sont toujours enchâssées dans un *cadre social*. La politique économique ne peut donc pas avoir pour objectif unique l'augmentation des performances du marché, mais doit donner la priorité à deux valeurs essentielles: la *qualité de la vie* et l'*équité des relations humaines*¹. Cette manière de penser l'économie n'est pas très éloignée des principes du développement durable.

En deuxième lieu, il conviendrait de prendre en considération que *l'économie est multiple et paradoxale*: elle comprend notamment la *microéconomie* qui saisit les actes quotidiens de chacun, la *macroéconomie* qui est le résultat de la somme des actions individuelles aux niveaux national ou mondial, l'économie marchande et non-marchande et bien entendu l'économie sociale et solidaire qui constitue un secteur économique important qui échappe au marché².

En suivant ce raisonnement, on découvre une «autre économie» qui remplace



La face cachée de l'économie

Réunion secrète des dirigeants de l'industrie mondiale du sac en plastique dans l'arrière salle d'un pavillon de chasse des Galapagos. Ordre du jour: contrer les attaques des écologistes et anéantir le cartel du sac en papier. Rien n'a filtré de ces entretiens menés dans une atmosphère étouffante.

Plomk & Replonk

toutes les activités économiques dans leur contexte environnemental et social. Basée sur la solidarité et l'équité, elle résiste à l'hégémonie du marché et du capitalisme financier et répond aux principes du développement durable.

Enfin, quand on aborde le rôle de l'économie dans le développement durable, le débat sur la « croissance » fait aussitôt surface. La remise en cause de la croissance – un des leitmotivs des écologistes – ne signifie nullement la négation de l'économie, sous réserve bien entendu que les activités soient bien gérées, productrices de richesses qui sont redistribuées d'une manière équitable. Dans cette optique, il faut aussi admettre que la croissance des activités économiques – qualitative, raisonnée, équitable et respectueuse de l'environnement – est indispensable au fonctionnement de la société. Elle doit cependant être limitée par une utilisation parcimonieuse des ressources naturelles nécessaires à la production.

En résumé, l'application des principes du développement durable devrait permettre de transformer l'économie en vue de « modifier les styles de vie et de réduire sensiblement l'utilisation des matières premières et les émissions polluantes, sans

conséquence défavorable pour la qualité de vie »³. En même temps, il ne faut pas se nourrir d'illusions et sous-estimer le pouvoir économique et financier qui résistera certainement aux changements prévus par le développement durable, tant qu'il ne reconnaîtra pas que ses propres intérêts imposent le virage.

Réinventer l'économie, plus exactement la « dissoudre » et l'intégrer dans une société plus écologique, est un grand chantier que les Verts devraient entamer, avec détermination.



Andràs November
Les Verts GE

¹ Peter Ulrich, « Politique économique humaine (Vitalpolitik) », *La Vie économique* (revue de politique économique), 10/98, pp. 32-36.

² *Dictionnaire de l'autre économie*, sous la direction de Jean-Louis Laville et Antonio David Cattani, Paris, Gallimard/Folio actuel, 2006.

³ OCDE, *Vers des modes de consommation durables*, Paris, 1998, p. 11.

Economie sociale et solidaire : « poisson pilote » ou « voiture balai » de la nouvelle économie ?

L'économie sociale et solidaire (ESS)

est une réalité discrète de l'économie suisse.

Comme partout en Europe, des centaines d'organisations produisent des biens et des services sans être ni des entreprises à but lucratif ni des services publics. Les organisations de l'ESS sont aujourd'hui des manières de produire particulièrement durables.

L'économie sociale et solidaire est-elle « poisson pilote » ou « voiture balai », pour reprendre l'expression de Jean-Louis Laville ?¹ En quoi une organisation de l'ESS diffère-t-elle d'une entreprise à but lucratif ou d'un service public ? En quoi ces organisations participent-elles d'une autre logique économique ? Une approche théorique de cette question dépasse le cadre de cet article². De manière empirique, il est possible d'observer que dans la plupart des pays du monde, il existe des organisations qui respectent quatre principes essentiels : produire des biens et des services de manière continue, poursuivre un but d'intérêt collectif et non pas un but d'accumulation privée de profits, être autonomes vis-à-vis de l'Etat et des entreprises à but commercial et posséder une gouvernance démocratique. Seuls les pays totalitaires ne permettent pas l'émergence de telles organisations.

Les formes juridiques dominantes sont l'association et la coopérative (la mutuelle en France et les fondations dans certains pays). Mais elles ne représentent pas, en soi, un critère d'appartenance à l'ESS. L'association pour la promotion de l'énergie atomique ne poursuit pas vraiment un but d'intérêt collectif et des SA sans but lucratif peuvent être plus solidaires qu'une coopérative qui défend uniquement les intérêts de ses membres. C'est le respect de ces quatre principes et, plus largement, le partage d'une vision à long terme qui met la personne au centre de l'activité économique, qui font la spécificité des organisations de l'ESS.

Les premières entreprises ESS sont nées dans le sillage du développement du capitalisme au XIX^e siècle, en réaction aux conditions inhumaines qui prévalaient alors. Coopératives, mutuelles puis associations diverses se sont multipliées dans le sillage de l'industrialisation et du

développement économique. La construction de l'Etat-providence s'est en partie faite par l'intégration des innovations d'organisations de l'ESS (assurances, services aux personnes notamment). Durant la même période, certaines entreprises de l'ESS se sont transformées en organisations à but lucratif (certaines coopératives de consommation et coopératives industrielles notamment). Après cette période de relative stagnation, depuis les années 80, le chômage et les processus d'exclusion ainsi que les enjeux écologiques ont été les moteurs d'une nouvelle vague d'initiatives sociales et solidaires.

On trouve en Suisse des acteurs de l'ESS dans presque tous les secteurs d'activité économique, tel que l'habitat (coopératives d'habitation), les secteurs artisanal et industriel (p. ex. une coopérative d'imprimerie), le secteur agricole (les coopératives maraîchères), les services environnementaux (p. ex. des services de conservation de la biodiversité), les services aux personnes (p. ex. entreprises d'insertion par l'économie, crèches, soins à domicile, EMS), les services divers (p. ex. services informatiques, médias, transports, entretien, jardinage...), l'éducation et l'enseignement, le commerce équitable, la finance solidaire (une banque coopérative) et le domaine des loisirs (activités culturelles, artistiques, sportives, restauration).

Les entreprises ESS à forte intensité en capital telles que la construction et l'industrie lourde sont rares dans notre pays, hormis les coopératives agricoles. Mais il en existe en France et en Espagne, ce qui montre qu'a priori aucun secteur économique utile à la société, contrairement aux fabriques d'armes et de voitures de course, n'échappe à l'ESS. Pour Genève, on estime que 10 000 à 20 000 emplois se trouvent dans l'ESS, soit entre 4% et 8% de l'emploi salarié total. En France voisine, où les statistiques sont

beaucoup plus précises, l'INSEE recense entre 12 et 14% des emplois dans ce « tiers secteur ».

L'ESS occupe ainsi déjà une place importante dans l'économie et la société et, contrairement à certaines idées, elle ne se réduit pas à l'économie non marchande ou à l'économie subventionnée.

CONSOMM'ACTION ET POLITIQUES D'ACHAT: DEUX LEVIERS POUR LA CROISSANCE DE L'ESS

Chaque citoyen, chaque famille peut aujourd'hui appliquer des critères écologiques et sociaux, tels que ceux vulgarisés par le commerce équitable, pour tous les biens et services nécessaires. Un consomm'acteur cohérent avec ses valeurs cherche par exemple à habiter une coopérative d'habitation minergie construite par une coopérative de construction (à créer) et évite au maximum la mobilité « dure ». Il se fournit en légumes et en fruits auprès d'une coopérative bio, achète les céréales et autres produits de l'agriculture locale auprès d'une plateforme telle que TourneRêve ou directement aux producteurs locaux. Il boit des vins de la région (et donne le jus de pomme à ses enfants...), se fournit en produits d'entretien écologiques, voyage en priorité dans la région et fait du tourisme durable. Il s'habille avec des textiles produits dans des conditions sociales et écologiques certifiées (offre à développer), achète ses livres dans une librairie coopérative et ses produits électroménagers du consortium Mondragon (coopérative industrielle). Il utilise des logiciels libres et travaille dans une entreprise dont il est membre ou coopérateur, ce qui lui permet d'influer démocratiquement sur son évolution. Chacune des entreprises citées pour ces biens et services fait partie de l'ESS.

Au niveau des entreprises et des collectivités, la même politique peut s'appliquer pour les achats: priorité aux produits de l'ESS. Ce levier des achats institutionnels, couplé à celui de la consomm'action individuelle ou familiale, est considérable!

L'ESS représente ainsi une multitude de poissons pilotes. Mais quelques organisations sont aussi des « voitures balais » de l'économie actuelle, notamment dans le domaine de l'action sociale et de l'insertion. Les plus fragilisés par la société d'aujourd'hui ne peuvent attendre qu'une autre économie émerge demain.

Force est de constater que les entreprises de l'ESS ont des pratiques économiques comparativement bien plus durables que les entreprises capitalistes ou que nombre de services publics. A Genève, le prix et la bourse du dévelop-

pement durable ont été remportés par des organisations de l'ESS à plusieurs reprises ces dernières années. Est-ce un hasard?

L'ESS n'est pas un dogme économique appliqué à une réalité supposée uniforme. Ce sont des initiatives locales, sigulières, ancrées durablement dans un territoire et une collectivité. Mais il faut se garder d'une vision angélique. Certaines organisations très sociales sont en retard sur les questions écologiques. D'autres, très engagées pour l'environnement, ont parfois négligé les questions sociales. La plupart toutefois ont maintenant compris que l'avenir réside dans une articulation au quotidien des principes d'efficacité économique, de justice sociale et de limitations des impacts écologiques. Les grandes oppositions d'hier sont dépassées, c'est une bonne nouvelle!

QUEL AGENDA POUR DEMAIN?

Il y a deux priorités à court terme: faire reconnaître l'ESS telle qu'elle existe déjà et contrer les initiatives de certains cantons et villes qui visent, consciemment ou non, à transformer les organisations sans but lucratif en services parapublics ou en entreprises commerciales. A moyen et long terme, il s'agit de soutenir les organisations existantes et l'émergence de nouvelles entreprises. La Chambre de l'ESS a justement pour but de favoriser cette évolution en soutenant ses membres et en s'engageant pour la reconnaissance de ce secteur économique à part entière.

L'avenir dira quelle sera la place de l'ESS. Mais chacune et chacun peut agir concrètement. Comme citoyen, comme élu, comme chef d'entreprise ou comme responsable d'un service public, il est possible de contribuer à l'émergence d'une économie plus sociale, plus solidaire, plus écologique, donc plus durable!



Christophe Dunand

Président d'APRES,
Chambre de l'économie sociale et solidaire
Chargé d'enseignement à l'IUED
Directeur de l'entreprise d'insertion Réalise

¹ Jean-Louis Laville, « Les raisons d'être des associations », in J.-L. Laville et al., *Association, démocratie et société civile*, La Découverte-Maass-Crida, 2001, p. 61.

² Pour un panorama général, voir l'ouvrage collectif très complet édité par J.-L. Laville, A.D. Cattani et al., *Dictionnaire de l'autre économie*, Gallimard/Folio actuel, Paris, 2006.

L'ESS sur le terrain en Suisse romande

A Genève, l'Association pour la promotion de l'économie sociale et solidaire – APRES – a été créée en 2003. En 2006, elle s'est transformée en Chambre de l'ESS et compte actuellement près de 200 membres institutionnels.

APRES développe différentes prestations pour ses membres, à l'instar des autres chambres de commerce, notamment dans le domaine de la formation, de l'information, de l'appui aux nouveaux projets d'entreprise ESS et elle défend les intérêts de ses membres.

Son portail internet pour tous les consomm'acteurs de la région de Genève permet de trouver des dizaines de services et de biens de consommation produits dans le respect de critères sociaux et écologiques. Le site contient aussi de nombreuses informations utiles, des forums sur des thèmes d'actualité, la Charte de l'ESS rédigée par un groupe de membres, etc.

A Lausanne, la création d'une entité proche est en cours et nous espérons qu'à terme chaque canton, voire chaque région, verra naître une Chambre de l'ESS, pour ensuite créer un réseau des Chambres de l'ESS, comme cela existe déjà en France voisine. Le portail d'APRES est d'ailleurs conçu pour être mis à disposition de toute entité locale qui s'engage dans une démarche similaire. A bon entendre...

Pour en savoir plus

www.apres-ge.ch

De la responsabilité des placements institutionnels dans un système de croissance économique

Le rapport *Les limites de la croissance* présenté au Club de Rome en 1972 posait déjà clairement le problème: **la croissance économique est limitée par la finitude de la planète Terre.** Ces limites nous sont aujourd'hui largement perceptibles. Et pourtant, l'économie ne semble pas prête à remettre en question le principe d'une croissance illimitée.

Si les innovations dans de nombreux domaines ont été importantes au cours des derniers siècles (technologies de l'information, nouvelles énergies, médecine...), les tenants du tout au marché se réfèrent encore et toujours aux mêmes théories, dont celles de l'économiste du XVIII^e siècle Adam Smith. S'il est reconnu que cet économiste a posé les fondements du libéralisme économique, il est aussi vrai qu'Adam Smith se déplaçait essentielle-

ment à pied, et comme le dit si bien Jacques Grinevald, professeur à l'IUED, il ne dépassa jamais la vitesse d'un cheval au galop... Notre monde n'a plus rien à voir avec celui d'Adam Smith. Avec les nouvelles technologies, le monde s'est rétréci, il s'est accéléré et les mouvements de capitaux s'accroissent dans un tourbillon qui semble incontrôlé, vers une libéralisation globalisée et sans limites, au détriment des conditions de travail et des ressources naturelles.

En attendant que les économistes repensent les bases de leurs théories, en Suisse, notre système d'assurance sociale, et plus particulièrement le 2^e pilier, complément de l'AVS, compte aussi sur une croissance soutenue de l'économie. La Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) exige des caisses de pension des rendements minimaux pour subvenir aux paiements des retraites. Ce système repose donc sur le principe d'une croissance économique mondiale constante et la question de sa

La mondialisation dans le monde

Noël acquiert 51% du capital de Pâques: le groupe Noëlques est né, sa date est fixée au 21 juillet.



limite ne s'est jamais posée. Dans ce contexte, les importantes fortunes des caisses de pensions pourraient contribuer à réorienter notre économie, à défaut de la révolutionner, en favorisant les entreprises les plus durables, et amener une certaine dématérialisation de l'économie. Par dématérialisation, on entend un découplage de la croissance économique et de la consommation de ressources naturelles. Il s'agit de produire un franc avec moins de matière et moins d'énergie (et donc moins d'émissions de CO₂). Une certaine dématérialisation est possible. Ainsi, au niveau mondial, l'intensité énergétique de l'économie s'est améliorée de 30% en 35 ans¹. La question est de savoir jusqu'à quel point on peut la pousser sans revoir fondamentalement nos modes de vie.

QUEL RÔLE POUR LES CAISSES DE PENSION?

La fortune des caisses de pension suisses ne cesse de croître. En 2006, elle a encore augmenté de 7%, dépassant les 580 milliards de francs. A titre de comparaison, la même année, le PIB de la Suisse était de 386 milliards de francs. Le poids de ces caisses est considérable et représente selon les estimations entre 5 et 10% de la bourse suisse. Elles ont donc une grande responsabilité dans le choix de leurs placements.

La LPP ne fixe toutefois aucun critère environnemental et social aux placements. La Suisse est en retard à cet égard. Plusieurs pays – Royaume-Uni, Allemagne, France, Canada, Australie – intègrent les considérations environnementales et sociales dans leurs lois sur les fonds de retraite. Au Royaume-Uni, précurseur en la matière, les fonds de pension doivent depuis 2000 préciser dans leurs principes d'investissement dans quelle mesure, le cas échéant, des considérations d'ordre social, environnemental ou éthique sont prises en compte dans leurs choix d'investissement, et leur politique, s'ils en ont une, à l'égard de l'exercice des droits, en particulier du droit de vote, liés à leurs investissements.

En France également, la loi de 2001 instituant le Fonds de réserve pour les retraites inclut une référence à des placements intégrant des critères extra-financiers. Pour sa politique de placement, le directoire du fonds est chargé de retracer à l'attention de son conseil de surveillance « la manière

dont les orientations générales de la politique de placement du fonds ont pris en compte des considérations sociales, environnementales et éthiques ».

A la même période, lors de la 1^{re} révision de la LPP, la parlementaire socialiste Christine Goll avait tenté d'introduire des critères environnementaux et sociaux, mais sans succès. A ce jour, en Suisse, seule la notion de la responsabilité en matière d'exercice des droits de vote a été retenue².

Les caisses de pension, actionnaires des grandes entreprises suisses, détiennent une véritable responsabilité non seulement dans le choix de leurs placements mais également dans l'exercice de leurs droits d'actionnaires: exercice des droits de vote et dialogue. Le dialogue doit notamment permettre de signifier aux entreprises l'intérêt des caisses de pension pour des rendements orientés vers le long terme, qui intègrent donc des considérations environnementales et sociales. Il semble en effet absurde de garantir une rente confortable à chacun sans se soucier de la préservation de l'environnement et du climat social dans lequel nous serons amenés à vivre.



Caroline Schum
Ingénieure EPFL
Les Verts GE

¹ Cette tendance évolue toutefois à nouveau défavorablement depuis 5 ans. Relevons également que la période de baisse de l'intensité énergétique de l'économie inclut le choc pétrolier de 1973 et la multiplication par 10 des prix du pétrole, ce qui a constitué une incitation bien plus forte à faire des efforts que la seule bonne volonté des uns et des autres.

² L'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2, art.49a, al.2) définit que « L'institution de prévoyance définit les règles qu'elle entend appliquer dans l'exercice de ses droits d'actionnaires. » Cette formulation laisse toutefois aux caisses de pension une grande marge de manœuvre. Au final peu d'entre elles ont une politique active en matière de droits de vote lors des assemblées générales des entreprises.

Les 3 axes d'une politique de placement durable

1. Définir une politique de placement intégrant des critères de développement durable: choisir les meilleures entreprises d'un point de vue économique, environnemental et social, favoriser celles qui vont dans le sens d'une dématérialisation de l'économie.

2. Exercer ses droits de vote: en tant que détentrices d'actions, les caisses de pension participent aux assemblées générales des entreprises qui notamment élisent le conseil d'administration. Le plus souvent ces voix sont déléguées aux banques qui généralement entérinent les propositions du conseil d'administration.

3. Signifier aux entreprises son intérêt pour des investissements à long terme: encourager les entreprises à poursuivre leurs efforts vers une dématérialisation de l'économie et l'amélioration des conditions de travail, y compris parmi les fournisseurs.

L'actionnaire, qui assume un risque financier important, dispose d'un certain nombre de droits légalement garantis: élire le conseil d'administration, auquel il délègue la conduite stratégique des affaires, approuver les comptes ou encore participer à l'assemblée générale et y poser des questions. Et c'est précisément dans le but de mettre les droits des actionnaires au service d'un développement respectueux de l'homme et de l'environnement qu'a été fondée en mars 2000 l'association *Actares*, actionnariat pour une économie durable. Pour ses fondateurs, les actionnaires ne doivent plus accepter que les entreprises se comportent de la pire manière. En tant que copropriétaires, ils ont non seulement le droit mais aussi le devoir de faire valoir leur point de vue auprès des dirigeants.

Actares interpelle, au nom de ses membres, les dirigeants des grandes sociétés suisses cotées en bourse sur des thèmes choisis. Il peut s'agir de questions spécifiques à une société, par exemple les emballages en plastique dont Nestlé avait doté les chocolats Cailler ou les procès ouverts par Novartis en Inde pour y renforcer son monopole sur certains médicaments, comme de sujets de portée générale, parmi lesquels on peut citer la politique de limitation des gaz à effet de serre, l'équilibre hommes-femmes au sein des instances dirigeantes

ou encore les rémunérations excessives. La partie la plus visible du travail d'*Actares* est représentée par ses recommandations de vote, établies pour toutes les entreprises de l'indice boursier *Swiss Market Index*, qui regroupe les vingt plus importantes sociétés suisses. Publiées sur le site internet la veille de chaque assemblée générale, elles sont mises à disposition des membres quelques jours plus tôt. Les membres ont également la possibilité de déléguer leurs droits de vote à *Actares*, qui se charge alors de leur exercice.

Pour *Actares*, participer à l'assemblée générale et y prendre la parole se justifie seulement lorsque les instances dirigeantes de la société n'ont pas donné suite de manière satisfaisante aux questions posées ou lorsqu'un événement imprévu n'a pas permis une prise de contact préalable. En moyenne, les interventions d'*Actares* se montent à une demi-douzaine par année. Dans bien des cas, les réponses, qui peuvent être obtenues par échange épistolaire ou lors de rencontres, sont correctes et cohérentes.

En restant toujours critique, *Actares* adopte une démarche constructive envers les entreprises concernées. La durabilité, selon le modèle de Brundtland, se décline selon trois axes de même importance dont l'un est environnemental, l'autre social et le dernier économique. De fait, il

ne s'agit pas de mettre les sociétés suivies en difficulté, bien au contraire. En les incitant à intégrer les dimensions écologique et sociale dans leur stratégie au plus haut niveau, il s'agit de les rendre plus aptes à affronter les défis du futur, à réduire leurs risques face aux catastrophes et à stabiliser leur position face à la concurrence. Toutes les parties prenantes aux entreprises, direction, personnel, clients, fournisseurs et actionnaires – membres ou non d'*Actares* – sont appelées à terme à en bénéficier. Ce qui est impossible pour un actionnaire isolé devient possible à plusieurs. Influencer les grandes sociétés cotées en bourse, les inciter comme copropriétaire à intégrer les dimensions environnementale et sociale à leur logique, *Actares* le fait quotidiennement.



Roby Tschopp
Secrétaire exécutif d'Actares
Les Verts NE

Pour en savoir plus

www.actares.ch

Des actionnaires responsables

Qui sont les propriétaires des multinationales cotées en bourse? Les milliardaires qui font la une des gazettes? Les barons du pétrole? En fait non: Nestlé, UBS ou Credit Suisse appartiennent en grande partie à **Madame et Monsieur Tout-le-monde**.

C'est que les caisses de pension, auxquelles toute personne salariée en Suisse est obligatoirement affiliée, les assurances-vie et même l'AVS investissent en actions une part importante de l'épargne gérée pour le compte de leurs destinataires. Et il faut

y ajouter le 30% de la population qui a choisi de détenir directement des actions.

Contrairement aux obligations, qui sont des prêts avec une échéance de remboursement et un taux d'intérêt définis d'avance, les actions sont les titres de propriété d'une entreprise. En achetant mille actions de Nestlé, n'importe qui peut deve-

nir propriétaire de deux millièmes de l'entreprise. Si celle-ci obtient de bons résultats économiques, la demande pour ses actions sera stimulée et leur valeur boursière augmentera. Si elle connaît des problèmes, cette valeur baissera et pourra même devenir nulle, comme dans le cas de la faillite de Swissair.



Nouvelles banques offshore de type hors-sol.
Mobiles et discrets, ces nouveaux établissements rallient tous les suffrages.
Leur cycle migratoire annuel, de l'Europe aux îles des océans chauds, permet d'éviter au personnel et aux clients de pénibles délocalisations.

Nos choix financiers nous engagent aussi

La plupart d'entre nous confient leur argent à une banque, et nous sommes nombreux et nombreuses à en avoir aussi emprunté. **Notre rapport à l'argent, au profit et à la croissance est décisif pour l'avenir de la planète.**

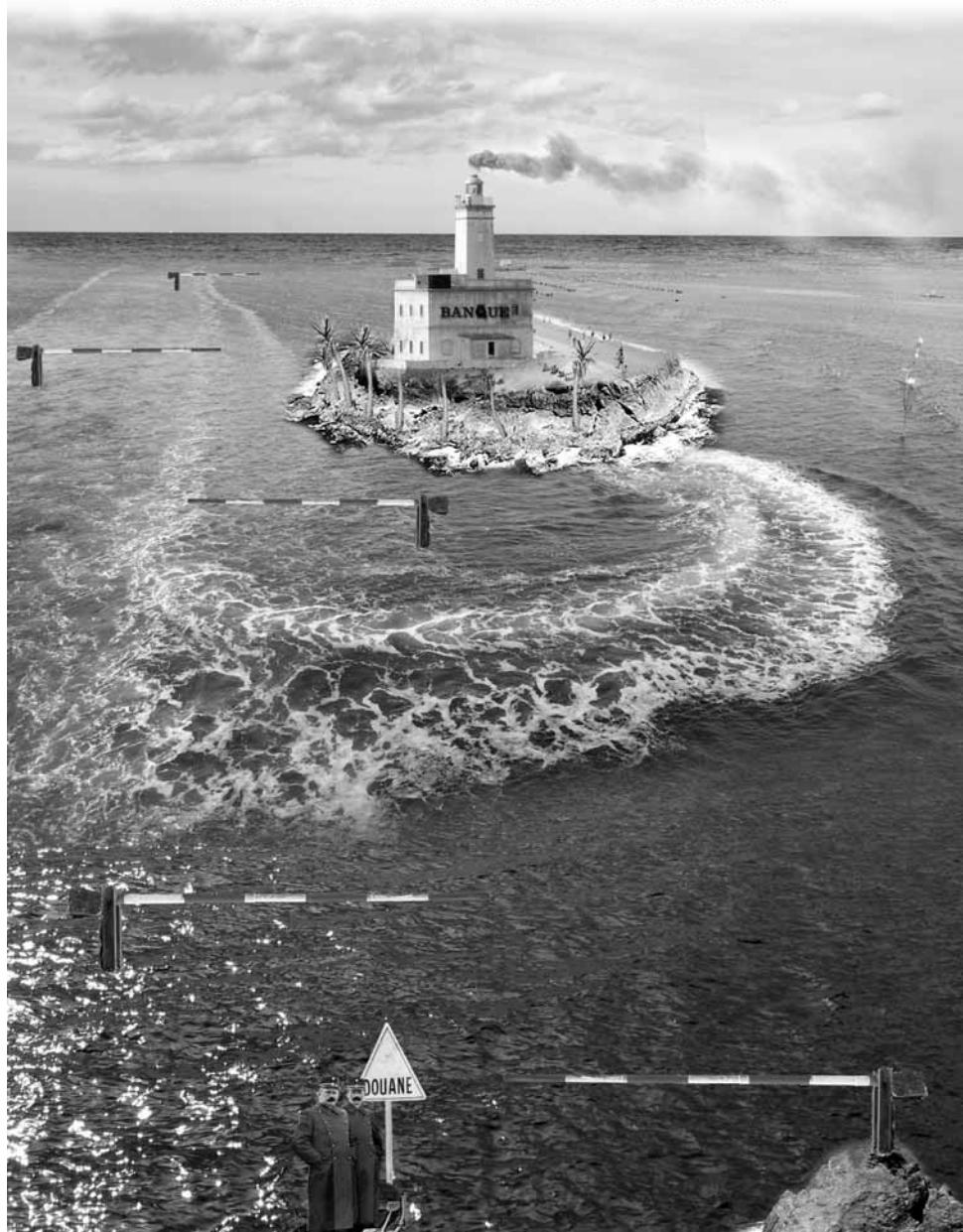
Imaginons que toutes les banques travaillent selon de fortes valeurs sociales et écologiques, soumettent les crédits à des exigences écologiques, renoncent à collaborer avec l'industrie atomique ou les fabricants d'armes: quel progrès pour les humains et pour la Terre!

Hélas, nous n'en sommes pas là. Pour la majorité des banques helvétiques, les activités liées à la durabilité ne sont aujourd'hui qu'une niche, malgré un développement réjouissant. Les fortunes indigènes et étrangères gérées en Suisse totalisent plus de 4500 milliards de francs. Mais selon une étude de marché réalisée par la société de conseil zurichoise onValues, le volume des placements durables ne représentait à la fin juin 2006 que 12,4 milliards.

Depuis 1990, la Banque alternative BAS travaille uniquement sur la base de critères sociaux et écologiques, à l'interne comme à l'externe. Elle a été fondée par une large coalition de la gauche et des Verts, en réaction aux scandales de la place financière helvétique. La BAS encourage les initiatives sociales et écologiques par des crédits avantageux et elle renonce à la maximisation du profit. Elle propose l'ensemble des services bancaires habituels. Aujourd'hui, plus de 20 000 clientes et clients et 4500 actionnaires personnifient la BAS. Le total du bilan est de 725 millions de francs. La transparence est une marque de fabrique de la BAS: avec l'assentiment des clients et des clientes, tous les crédits accordés sont publiés. Un contrôle d'éthique indépendant garantit que la banque honore ses engagements dans ses activités quotidiennes. C'est pourquoi chaque nouveau compte et crédit à la BAS est un pas vers un avenir plus social et plus écologique.

L'Hypothèque-BAS figure parmi les produits-phares de la BAS. Les données écologiques et sociales d'un projet de construction sont réunies sur un questionnaire détaillé; elles sont ensuite analysées par un logiciel et converties en points. Plus le nombre de points obtenus est élevé, plus le taux de l'hypothèque sera bas, et cela sans restriction de la durée ni de la hauteur

La première Banque offshore mobile. Equipée d'un moteur balnéaire de 80000 cv fiscaux, elle permet de joindre croisière et finance dans les eaux extra-territoriales.



Plonk & Replonk

du crédit. Voilà qui profite aussi bien à celui ou celle qui emprunte qu'à l'environnement: les 65 Hypothèques-BAS accordées à la fin 2006, pour un volume d'environ 100 millions de francs, représentent 65% d'économies d'énergie primaire ou l'équivalent de trois wagons-citernes de mazout. En Suisse romande, la BAS finance entre autres la

coopérative d'habitation Codha – récompensée en 2007 par le Prix du développement durable du canton de Genève pour son immeuble de dix logements – et Green Office Sàrl à Fribourg, pour le premier bâtiment administratif Minergie-P en Suisse romande.

Mais les activités de la BAS vont au-delà du seul financement de bâtiments. Diffé-

rents projets bénéficient, eux aussi, d'un taux d'intérêt réduit dans les neuf secteurs d'encouragement de la BAS, par exemple les énergies renouvelables ou l'agriculture bio. A Lausanne, la banque a accordé un crédit aux installations solaires photovoltaïques de l'entreprise Sunseed, dans le cadre de la bourse solaire des Services industriels lausannois. Près de Morges, elle finance l'exploitation biologique «Ferme des Sapins» de la famille Waber, dont les parents furent parmi les pionniers du bio.

La même transparence est appliquée au sein de la banque. Voulu par les fondatrices et les fondateurs, le système salarial transparent et égalitaire est en vigueur depuis 18 ans. S'y ajoutent des prestations sociales exemplaires et des mesures de formation continue. Les femmes sont incitées à prendre des responsabilités: elles comptent pour 50% des cadres. La discussion menée à l'échelle du pays sur l'extension du congé maternel et paternel est ancrée depuis 1990 dans le règlement du personnel: congé payé pendant six mois pour la mère et un mois pour le père. Pour cette orientation résolue et de longue date, la BAS a reçu en 2005 le Prix Egalité de la Société suisse des employé-e-s de commerce (SEC) dans la catégorie PME. Quant aux salaires de la direction, pas de polémique pour cause de disproportion à la BAS: le PDG gagne 165 000 francs par an.

A l'instar de nos préférences pour l'alimentation bio, de nos achats vestimentaires équitables ou de l'utilisation des transports publics, nous pouvons également opter pour des banques entièrement orientées vers la durabilité. En Suisse, nous avons le choix entre la Banque communautaire libre de Bâle et la Banque alternative BAS.



Dominique Roten
Banque alternative BAS

Pour en savoir plus

www.bas-info.ch

L'argent responsable ou comment investir de manière éthique, écologique et sociale

«De tous les phénomènes résumés par le mot-clé "globalisation", le développement des marchés financiers a été le premier à en porter l'étiquette. Au cours des trente dernières années, les marchés et flux financiers ont drastiquement évolué. (...) **Le négoce est ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre tout autour de la Terre.**»¹

Contrairement à la libéralisation du commerce, la suppression des règles dans le domaine financier n'a pas suscité de controverse publique. Ainsi, au cours des dernières années s'est développée une économie dans laquelle dominent les intérêts des investisseurs, des actionnaires et des propriétaires de larges fortunes.

La retentissante faillite d'Enron en 2002 représente le parfait exemple de ce que certaines compagnies sont prêtes à faire pour satisfaire leur actionariat. Durant vingt ans, la direction n'a exclu aucune pratique, pas même les plus illégales, pour pousser le cours de leur action. La faillite, brutale, est intervenue en quelques semaines. Elle a laissé les dizaines de milliers d'employés de la compagnie sur le carreau, leur épargne retraite envolée. Triste illustration des agissements douteux de certaines entreprises, mais aussi de leur dépendance vis-à-vis des investisseurs.

Les petits actionnaires, pris individuellement, n'ont bien sûr pas le poids nécessaire pour renverser une multinationale, mais il convient de poser sur la finance et l'utilisation de notre argent le même regard critique que celui qui s'est développé autour des questions environnementales et de consommation.

L'ouvrage d'Andreas Missbach, responsable des questions bancaires et de la place financière suisse à la Déclaration de Berne, est un guide pratique pour s'orienter dans ces réflexions. Il démêle les mécanismes de la finance internationale, défrixe la jungle des acteurs et des termes en vigueur dans le domaine et propose des outils concrets pour prendre des décisions responsables quant à l'usage de notre argent.

En tant que consommateurs responsables, nous tenons à mettre nos convictions en pratique à travers nos actions quotidiennes. Tel un engagement poli-

tique, nos choix dans la manière de placer notre argent sont une manière de soutenir les entreprises qui s'impliquent selon les critères sociaux, éthiques et environnementaux qui nous tiennent à cœur. Ils deviennent alors un instrument de lutte en faveur d'un développement durable.

Jérémi Schaeli
Déclaration de Berne

¹ Andreas Missbach, *L'argent responsable*, chapitre 1 (voir ci-dessous).



Pour en savoir plus

www.ladb.ch

Andreas Missbach
L'argent responsable. Comment investir de manière éthique, écologique et sociale
Déclaration de Berne
et Fédération romande des consommateurs (parution février 2008)
L'ouvrage peut être commandé au 021 620 03 03 ou à info@ladb.ch

Pas écologique et fondamentalement inéquitable: une réforme fiscale à rejeter

Le référendum contre la **deuxième réforme de l'imposition des entreprises**, entérinée par le parlement en mars 2007, a été soutenu par une large alliance. Les Verts, ne pouvant accepter une nouvelle tentative des partis de droite d'avantager fiscalement les plus nantis, ont participé activement à la récolte de signatures. Grâce à leur engagement et celui de nombreuses autres organisations, ce projet de loi est soumis le 24 février prochain au verdict populaire.

Les modifications fondamentales touchent l'imposition des dividendes, du capital et des bénéfices de liquidation. Le Conseil fédéral parle volontiers de mesures en faveur des PME, mais c'est un leurre. Les principaux bénéficiaires des allègements fiscaux planifiés seront les actionnaires et non les entreprises. L'imposition partielle des dividendes en est l'exemple le plus patent. A l'avenir, celui qui possède plus de 10% des actions d'une entreprise sera imposé sur seulement 50% (fortune commerciale) et 60% (fortune privée) des dividendes. Pas besoin d'être sorcier ou financier pour flairer l'injustice:

1. Le revenu du travail est imposé à 100%, celui des actions le sera à 50-60%. L'actionnariat sera donc largement avantagé.
2. La réforme est vendue comme une mesure en faveur des PME. Sur les 300 000 PME existant en Suisse, seules 65 000 sont des sociétés par actions, plus des trois quarts sont donc des sociétés de personnes! Le revenu de ces dernières restera imposé dans sa totalité.
3. Cette modification augmentera l'attractivité des dividendes. Contrairement aux salaires, les dividendes ne sont pas soumis à l'AVS. Un transfert de rémunération, du salaire aux dividendes, pourrait donc priver cette dernière d'un montant substantiel estimé à 100-200 millions de francs. Les salariés et les sociétés de personnes n'en retireront aucune fois aucun avantage étant donné que leurs revenus resteront entièrement soumis à AVS.

Fait intéressant: l'imposition partielle a été fixée dans un premier temps à 80% par le Conseil fédéral qui s'est rallié petit à petit aux propositions à la baisse du parlement. Les banques ont tout intérêt à voir passer un tel projet. A l'avenir, on préfé-

ra répartition des bénéfices plus élevés que d'investir des fonds propres dans la structure même de l'entreprise. On en appellera donc à des capitaux étrangers pour les investissements. Les promoteurs du projet prétendent quant à eux que les dividendes supplémentaires résultant de l'imposition partielle dégageront des capitaux pouvant être investis dans de nouvelles entreprises. Est-ce de la naïveté ou un canular? Chaque année, 60 milliards de francs s'envolent à l'étranger. Qu'on ne vienne donc pas prétendre que la Suisse manque de capitaux!

Les promoteurs arguent également que les revenus des entreprises sont soumis à une double imposition injustifiée, sur les bénéfices d'une part et sur les dividendes d'autre part. Ils occultent ainsi que les personnes physiques ne sont pas les seules à bénéficier des infrastructures existantes et à produire des émissions polluantes. Les entreprises, donc les personnes morales, aussi! Ce n'est donc que justice qu'elles participent par leurs impôts à la vie de la société.

Un deuxième élément important de la réforme porte sur le rapport entre impôt sur le capital et impôt sur le bénéfice. Les cantons auront la possibilité d'imputer l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital. En résumé, c'est une froide abolition de l'impôt sur le capital, tout à fait malvenue. Comme on l'a souligné, les entreprises bénéficient des infrastructures publiques et ont un impact non négligeable sur notre environnement. L'impôt sur le capital est leur contribution au financement des biens publics. La réforme fiscale représente un allègement des charges avant tout pour les entreprises à fort revenu. Ce sont les sites industriels et les places financières, en d'autres termes les villes, qui devront en supporter les conséquences. Si les cantons font usage de cette compétence, les pertes fiscales au niveau cantonal et communal s'élè-

veront à environ un milliard de francs. Ce montant devra être compensé d'une manière ou d'une autre: programme d'allègement, de démantèlement ou augmentation des taxes, qui ne sont en fait que des impôts indirects supplémentaires puisqu'aujourd'hui, personne n'ose plus parler d'augmentation d'impôt.

Durant la campagne de votation, un troisième aspect du projet de loi sera mis en exergue: la question des phases de transition. La dissolution des réserves latentes, qui ne sont rien d'autre que le cumul de bénéfices annuels ordinaires non imposés, est, en cas de cessation d'activité d'un entrepreneur, considérée comme un bénéfice de liquidation. En raison de la progressivité du barème, l'impôt prélevé est alors supérieur à ce qu'il aurait été s'il avait été prélevé sur plusieurs années. Selon les promoteurs de la révision, ce qu'ils appellent une «surimposition» rendrait difficile la succession et décourageraient des investisseurs potentiels. On peut concéder que dans certains cas isolés, il puisse y avoir des situations problématiques. Mais la législation actuelle permet d'y remédier sans qu'il soit nécessaire de modifier à la baisse le barème d'imposition. Sur ce point-là, d'ailleurs, le projet initial du Conseil fédéral était mesuré, et a été poussé dans la variante entérinée par le parlement. Mais il faut bien le dire, cette modification seule n'aurait pas provoqué le référendum.

Il reste une dernière question: la révision de l'imposition des entreprises se justifie-t-elle en termes de concurrence internationale? Non! En comparaison internationale et tout particulièrement dans le domaine de la fiscalité des entreprises, la Suisse appartient au cercle des pays les plus attractifs. Le Conseil fédéral lui-même concède dans son message au parlement que *l'imposition des entreprises pratiquée en Suisse, au niveau de la*

Confédération comme à celui de la plupart des cantons, est plus avantageuse que celle pratiquée par d'autres pays.

Cette révision n'est donc en aucun cas une nécessité, ni sur le plan politique, ni sur le plan fiscal.

Pourtant, il est indispensable de revoir la fiscalité des entreprises en Suisse. La révision doit cibler la transformation écologique de l'économie et du système fiscal afin de répondre aux vrais problèmes: la détérioration de notre climat et de notre environnement.

C'est sur ce terrain-là que le groupe parlementaire des Verts s'activera et tentera de poser des jalons ces quatre prochaines années. La réforme de l'imposition des entreprises ne fait pas le moindre petit pas en direction du développement durable, elle n'a aucune vocation écologique, encore moins sociale. Elle n'est même pas correcte du point de vue économique. Dans l'attente d'une réforme écologique de la fiscalité, il faut dire non le 24 février.



Louis Schelbert
Conseiller national LU

Contre le bruit des avions de combat, pour la santé et la qualité de vie

«En temps de paix, les exercices militaires impliquant des avions de combat à réaction sont interdits dans les zones de détente touristiques.» C'est cet article, intitulé «Protection contre le bruit», que l'initiative populaire contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques propose d'ajouter à la Constitution. **Les Verts appellent à voter «oui» le 24 février.**

L'initiative a été lancée dans le cadre des débats sur le bruit causé par les avions militaires dans la région de l'aérodrome de Meiringen, mais les sites de Payerne et de Sion sont également concernés par les nuisances. Le bruit engendré par les jets est particulièrement important, notamment au décollage, du fait de la postcombustion. On enregistre alors jusqu'à 140 décibels (pour rappel, le seuil de la douleur se situe autour de 120 décibels). C'est pour cette raison qu'à l'étranger, les avions militaires décollent depuis des zones faiblement habitées: steppes, déserts, plateformes maritimes, etc.

Dans la région de Meiringen, on a assisté ces dernières années à une forte augmentation des vols de F/A-18, qui sont passés de 450 en 2005 à 1400 en 2006. Dans la plupart des cas, les décollages sont effectués avec une utilisation de la chambre de postcombustion: on dénombre 1200 décollages de ce type par an, alors que l'assurance avait été donnée qu'ils seraient limités à 30. Les vols de nuit sont aussi en augmentation. On dénote enfin une activité intense durant la haute saison touristique, qui affecte particulièrement l'Oberland bernois ainsi que le Valais, deux régions où le tourisme est un secteur majeur de l'économie.

Le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale recommandent au peuple et aux cantons de rejeter l'initiative. Le Conseil fédéral considère que son acceptation rendrait la protection de l'espace aérien suisse impossible, car les secteurs d'entraînement des jets se situent justement dans des régions très touristiques de

notre pays, principalement au-dessus des Alpes. Dès lors, l'armée ne pourrait plus garantir l'instruction et l'entraînement des personnes chargées d'assurer l'engagement des avions de combat, ce qui empêcherait le maintien de forces aériennes opérationnelles.

Les Verts soutiennent l'initiative. En effet, les nuisances liées aux avions de combat ne sont pas à minimiser. Les riverains des aéroports de Payerne, Sion et Meiringen sont soumis à une baisse importante de leur qualité de vie. Les témoignages des personnes vivant dans les régions concernées sont accablants: enfants apeurés, impossibilité de se tenir sur sa propre terrasse, vaisselle tremblant dans les armoires et fenêtres vibrant au passage des avions. Au-delà de l'inconfort, le fait d'être exposé au bruit de manière violente et répétée peut constituer une véritable atteinte à la santé, avec notamment des troubles de la concentration et du sommeil. Les Verts se battent depuis toujours contre les nuisances dues au bruit et il n'y a pas de raison d'être plus indulgent dans ce contexte.

L'entraînement de ces avions de combat peut-il justifier que l'on fasse subir de tels désagréments à une part non négligeable de la population? Les Verts pensent que non. Ils s'étaient déjà opposés, sur le principe, à l'achat des F/A-18, considérant que ce n'est pas avec de tels engins que l'on assure la sécurité d'un pays. L'argent ainsi dépensé aurait été beaucoup plus efficacement investi dans des actions de prévention de la violence ou de promotion du lien social.

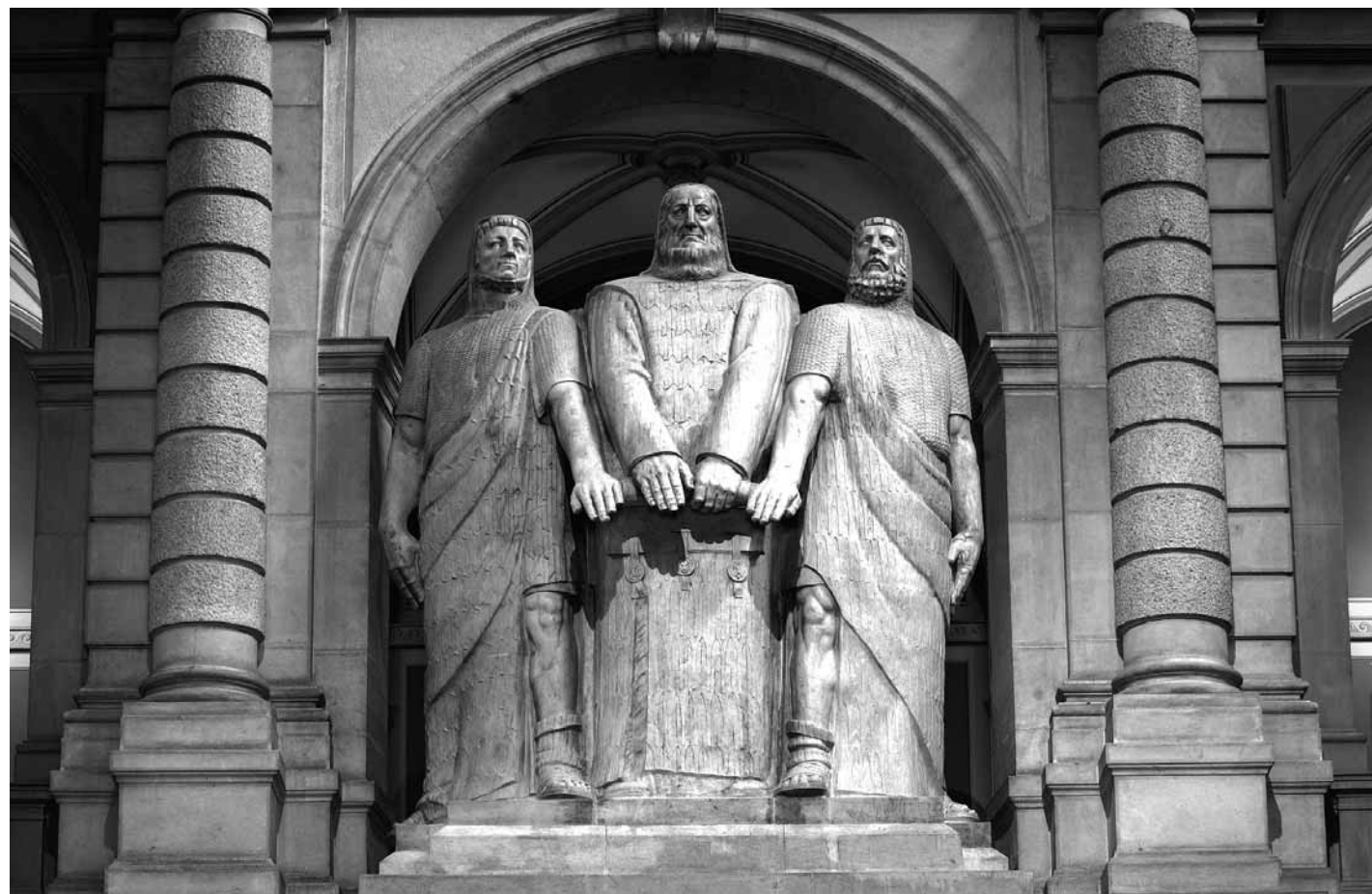
L'initiative de Franz Weber révèle aujourd'hui un autre point

critique, moins fondamental mais non moins pertinent: ces avions ne sont tout simplement pas conçus pour un territoire comme celui de la Suisse. C'est ce qui ressort des réponses du Conseil fédéral. De fait, aucun lieu n'est adapté, dans notre pays, à l'entraînement de ces engins de guerre. Une très grande partie de notre territoire est largement urbanisée, et les espaces encore relativement vierges, comme les Alpes, sont valorisés dans le cadre du tourisme. Partout où ils seront utilisés, ces avions seront source de nuisances sévères, que ce soit pour la population ou pour les touristes.

Dans ce contexte, les Verts assument le fait que l'acceptation de l'initiative contre le bruit des avions de combat à réaction signifie, de facto, l'arrêt de l'entraînement de ces avions et, dès lors, du maintien d'une armée de l'air opérationnelle. Pour les Verts, en effet, ces avions ne contribuent en rien à la paix et à la sécurité dans notre pays. Ils ne constituent qu'une source de gêne grave pour la population et un problème pour le tourisme, sans parler de la pollution qu'ils génèrent inutilement, ni des coûts que nous assumons tous pour leur maintien.

C'est dès lors au nom de la santé et du bien-être de la population, du développement d'un tourisme de qualité, mais aussi de la protection du climat, de la promotion de la paix et d'un usage réfléchi des deniers publics que les Verts soutiennent l'initiative de Franz Weber contre le bruit des avions de combat.

Adèle Thorens
Conseillère nationale VD



parlament.ch

Apprendre à perdre, apprendre à gagner

Avant le Conseil national, je siégeais à Lausanne, où la gauche est largement majoritaire, où les Verts sont vingt-deux sur cent, et où deux membres de la Municipalité, dont le syndic, sont écologistes. Le premier choc à Berne a dès lors été, pour moi, d'appartenir désormais au camp des perdants, ceux qui déposent des propositions de minorité ou des initiatives en sachant qu'elles ne seront vraisemblablement pas suivies. A Berne, il faut débattre même pour obtenir des évidences: une convention contre les discriminations envers les femmes, ou pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Notre travail est un combat de longue haleine qui requiert toute notre énergie, toute notre force de persuasion, toute notre créativité. Parfois sans espoir de résultat, du moins dans l'immédiat.

La victoire est d'autant plus magnifique qu'elle est inattendue. Nous avons commencé à discuter du budget et déjà perdu à plusieurs reprises quand, ce 12 décembre, l'improbable a eu lieu. Nous, les nouveaux, tout comme les anciens, avons suivi les jours précédents le bal des négoc-

iateurs, et entendu circuler des noms divers, parfois inconnus. La veille, le PDC annonçait qu'il n'y aurait pas de candidat de son bord. En soirée, nous avons divagué au bar du Bellevue. Le nom de Widmer-Schlumpf flottait dans l'air. A sept heures le lendemain, c'était décidé, nous voterions pour elle. Mais serions-nous suivis? C'est en me préparant à la défaite que je me suis assise à ma place. Ce que j'ai ressenti ensuite, vous le savez: incrédulité d'abord, puis l'immense joie de ne plus devoir supporter cette honte d'un homme méprisant les valeurs les plus élémentaires à la tête de notre pays. Une grande fierté, aussi, comme femme, face au courage de M^{me} Widmer-Schlumpf, mais aussi comme Verte, car c'est la candidature de Luc qui a ouvert la première porte. Pour qu'un tel événement advienne, l'idée d'un changement devait entrer dans le domaine du concevable. Ce sont les Verts qui ont osé. Moments d'euphorie, les sourires des gens accourus sur la place, ce jeune homme avec son panneau improvisé qui disait «Chapeau!», cet autre qui nous a crié, à Antonio et à moi sortant du palais, «Bravo les jeunes!», la pluie de témoignages en-

chantés de la famille, des amis, des collègues, de Verts ou de simples inconnus, l'espoir le lendemain matin, en attendant qu'Eveline Widmer-Schlumpf nous dise oui...

Immédiatement après son assermentation, cependant, nous perdions à nouveau, dans la suite du budget, sur plusieurs propositions de minorité dans le domaine de l'énergie. Le PDC, après s'être enthousiasmé pour le climat pendant la campagne, votait avec cette majorité d'irresponsables prêts à léguer une planète surchauffée aux générations futures. Après l'éclaircie, nous devons à nouveau nous battre, mais quelque chose a changé. Si l'éviction de Blocher a eu lieu, au-delà des prédictions les plus folles, un jour nous gagnerons aussi le combat climatique. J'en suis sûre.



Adèle Thorens
Conseillère nationale VD

Chronique parlementaire

La destitution, mais encore...

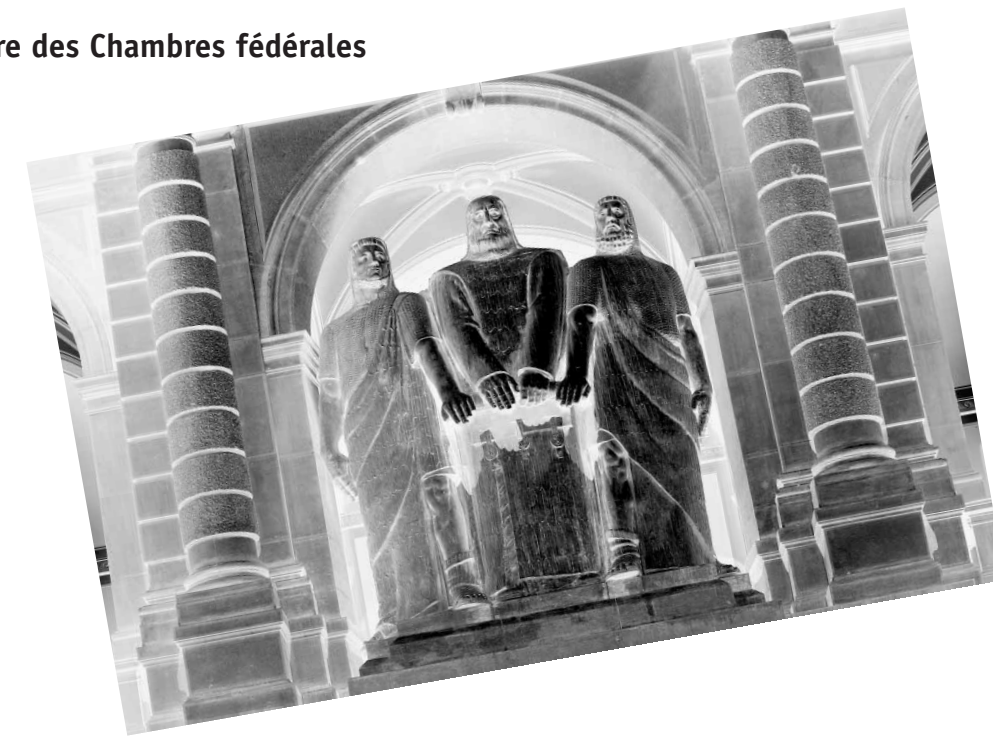
Retour sur la session de décembre des Chambres fédérales

Trame digne d'un roman policier, suspense et rebondissements, la session d'hiver 2007 qui a vu la destitution de Christoph Blocher restera sans aucun doute longtemps gravée dans les mémoires. La candidature de Luc Recordon à l'élection du Conseil fédéral, entérinée par l'Assemblée des délégué-e-s des Verts le 1^{er} décembre à Binningen, ainsi que sa volonté affirmée de se retirer au profit d'une personnalité ayant de meilleures chances d'être élue ont motivé les groupes PDC et socialiste à enfin s'activer. Eveline Widmer-Schlumpf, conseillère d'Etat grisonne UDC, réunissait les atouts nécessaires pour contrer le ministre sortant et a pu être convaincue d'accepter une élection. La stratégie a porté ses fruits: Christoph Blocher a été évincé du Conseil fédéral au deuxième tour du scrutin par 125 voix contre 115.

Budget 2008 de la Confédération: le milliard de bénéfice planifié aurait permis de procéder à quelques corrections importantes. Par exemple accorder plus de moyens à l'aide au développement et à la promotion des énergies renouvelables ou encore octroyer une augmentation salariale réelle au personnel de la Confédération. Mais toutes les propositions d'amélioration ont été vaines. Le groupe des Verts s'est opposé au souhait UDC d'économiser linéairement 700 millions de francs sur le budget en proposant une économie ciblée d'un milliard de francs sur les dépenses d'armement. Ces deux propositions ont été balayées par le Conseil national. Seule consolation, un petit supplément de crédit a été alloué à la préservation des monuments historiques et à la protection de la nature.

Pas de pardon pour l'initiative pour le chanvre: selon le Conseil national, la consommation de cannabis doit rester un délit! Il a refusé par 106 voix contre 70 l'initiative, sans contre-projet.

Naturalisations: heureusement la raison prime. Par 109 voix contre 73, le Conseil national a refusé de se ranger à l'avis du Conseil des Etats qui avait accepté d'intégrer la possibilité d'une naturalisation par les urnes dans la révision de la Loi sur la nationalité. Le Conseil national explique son choix notamment par le fait que l'obligation de motiver une décision, exigée par le Tribunal fédé-



ral, ne peut être remplie lors de votations populaires, par définition anonymes. De plus, il estime trop grand le risque que les citoyens décident sur la base de clichés.

L'initiative UDC pour la baisse des primes d'assurance-maladie dans l'assurance de base, qui vise une réduction massive des prestations, a été rejetée par les deux Chambres. Nous devons nous prononcer en 2008 sur un contre-projet qui est en fait inutile. Il postule d'ancrer dans la Constitution les bases d'un système de santé fondé sur une concurrence régulée. L'amélioration et la prolongation de la compensation des risques ainsi que la nouvelle réglementation du financement hospitalier dans la loi sur l'assurance-maladie ont été quant à elles approuvées (à souligner: le nombre élevé d'abstentions).

Après quatre ans de discorde, l'initiative sur l'internement à vie sera tout de même mise en œuvre. La majorité du Conseil national a accepté en deuxième lecture la législation d'exécution. Daniel Vischer (Verts/ZH), président de la commission des affaires juridiques et opposant à l'application de l'initiative, attend avec impatience le verdict de la Cour européenne des droits de l'homme dans cette affaire.

L'initiative UDC pour la souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale (initiative muselière) a été refusée et sera soumise au verdict populaire.

La nouvelle loi sur les forêts a été renvoyée au Conseil fédéral qui est prié de revoir sa copie.

Le groupe des Verts, qui siégeait pour la première fois dans sa nouvelle composition, a également soutenu l'élection du nouveau chef des services parlementaires, Christoph Lanz, ainsi que celle de la nouvelle Chancelière de la Confédération, Corina Casanova. Pour la troisième fois consécutive, les partis gouvernementaux ne se sont pas départis de leur morgue et ont fait échouer l'attribution de la deuxième vice-présidence à un-e élu-e écologiste. L'année prochaine, nous déposerons donc pour la quatrième fois une candidature à ce poste mérité depuis longtemps.

Enfin, après les élections d'octobre, notre groupe parlementaire s'est enrichi de sept conseillers nationaux et de deux conseillers aux Etats et nécessite par conséquent de nouvelles structures. C'est pourquoi le groupe a désigné un bureau qui est chargé, dès le début de cette année, de me soutenir dans ma tâche.



Therese Frösch
Conseillère nationale BE
Présidente du groupe des Verts
aux Chambres fédérales

Entre la météo et le tirage du Lotto, le pays avait disparu...

Rendue indépendante des Pays-Bas, la Belgique est créée en 1830. Son histoire est marquée par une série d'épisodes de fièvre entre les deux principales communautés linguistiques, les francophones et les néerlandophones, qui ont amené le pays à passer d'un état unitaire à un état fédéral, aujourd'hui divisé en trois régions – Flandre, Bruxelles et Wallonie – et trois communautés – néerlandophone, francophone et germanophone. **Cet équilibre est menacé** par la volonté d'une partie de plus en plus importante de la Flandre d'obtenir plus d'autonomie, voire de devenir indépendante.

«**M**esdames et Messieurs bonsoir. L'heure est grave. Nous nous excusons d'interrompre nos émissions mais nous devons vous annoncer que la Flandre vient de déclarer son indépendance et que de ce fait la Belgique n'existe plus.» Nous sommes le 12 décembre 2006, sur les antennes de La Une, la très sérieuse chaîne francophone de service public. En réalité, l'événement n'est pas dans la rue mais à l'écran : dans le cadre d'une série d'émissions consacrées aux 175 ans de la Belgique, des journalistes ont voulu «lancer le débat». Bien qu'un furtif message indique qu'il s'agit d'une fiction, une grosse proportion de téléspectateurs va croire que leur pays vient d'exploser. Certains d'entre eux devront même lire la presse du lendemain pour se persuader que cela n'est pas arrivé...

Incroyable. Qu'est-ce qui a bien pu se passer pour qu'un peuple imagine vraisemblable la disparition de son pays, bien au chaud dans son salon un mercredi soir de décembre?

Voici en quelques lignes – trop courtes pour restituer toutes les nuances – l'une ou l'autre clé pour mieux comprendre ce qui se passe mais aussi en quoi cela nous concerne tous.

UN CIMENT NATIONAL FRAGILE

A l'inverse de la Suisse, la Belgique glisse depuis sa naissance, par paliers successifs, vers sa déconstruction. Au fil des réformes, les institutions se complexifient à l'extrême, cherchant à donner plus d'autonomie aux régions et de meilleures garanties aux minorités; mais cela ne parvient pas à stabiliser l'édifice. Depuis les années 70, les partis se sont scindés entre Flamands et Wallons. On en mesure aujourd'hui les dégâts : une classe politique bipolarisée dans laquelle plus personne n'a d'envergure ni de légitimité nationale. Chaque communauté élit au fédéral ses plus fervents défenseurs, ren-



dant impossible l'émergence d'un premier ministre qui ne soit pas suspect de «rouler pour sa région».

DES TENSIONS COMMUNAUTAIRES ATTISÉES PAR L'EXTRÊME-DROITE

Il ne vous aura pas échappé que les tensions ne sont pas symétriques. On parle toujours de la Flandre qui veut plus d'autonomie et des francophones qui ne sont, comme on dit ici «demandeurs de rien», c'est-à-dire qu'ils souhaitent que l'équilibre institutionnel reste ce qu'il est.

Dans un système fédéral, le désir d'autonomie est légitime et devrait même trouver un cadre idéal pour s'exprimer. Ce qui braque les francophones, c'est la volonté affichée de réduire les mécanismes de solidarité entre nord et sud du pays et de mettre fin aux facilités linguistiques en vigueur dans la périphérie flamande de Bruxelles. Face à ce blocage, les

politiques flamands viennent de changer de méthode: ce qu'on n'obtient pas par la négociation, on l'obtiendra par la force. Une attitude qui galvanise le «front francophone» et suralimente les tensions.

Au fil des dernières décennies, le désir d'autonomie est devenu destructeur sous la pression du nationalisme flamand et de son long travail de contamination idéologique. Bâti sur une relecture ressassée des épisodes d'oppression du peuple flamand dans l'histoire de la Belgique et nourri par l'idée que le pays entier vit sur le compte de la Flandre, le discours nationaliste a pris aujourd'hui ses quartiers dans une bonne partie des programmes politiques. Leader de ce mouvement, le *Vlaams Belang* – anciennement *Vlaams Block* – a réussi l'alchimie entre un discours d'extrême-droite classique et l'exploitation des frustrations identitaires. Ouvertement anti-belge, avec comme

slogan «*België barst*» – «Que la Belgique crève!» –, il flirte aujourd'hui avec les 30% de l'électorat. Additionnés à tous ceux qui, dans les autres partis, lui emboîtent le pas sur le communautaire, ce courant est extrêmement puissant. L'idée qu'un jour une majorité des Flamands, eux-mêmes majoritaires dans le pays, pourrait choisir de tourner le dos à la Belgique n'est pas farfelue... Rien ne servira aux francophones de continuer à s'arquebouter sur leurs positions, dans l'attitude parfois hautaine et méprisante qu'ils ont affichée ces dernières années.

UN PROBLÈME BELGO-BELGE?

Vous pourriez vous dire qu'après tout les peuples ont le droit de décider de leur sort et que tout ceci n'est qu'une affaire de famille. Détrompez-vous! Les mécanismes de cette crise profonde menacent tous les pays riches, sujets aux mêmes tentations de repli, au rejet de l'autre et à la violence sociale. Ici la droite dure stigmatise le «Wallon paresseux», chez vous le «Kosovar profiteur»; ici comme chez vous elle fait peur aux retraités, dénigre la jeunesse, attaque la presse et les artistes... La différence entre un Vanhecke et un Blocher n'est pas si grande, finalement. Juste une histoire de frontières avec le reste du monde qui, chez nous, ne collent plus avec celles du pays. L'idéologie est la même: *l'autre* est une menace pour notre sécurité et notre prospérité.

Face à ce glissement généralisé du «vivre ensemble» vers le «vivre chacun pour soi», les Verts belges prennent leurs responsabilités: *Ecolo* et *Groen* dialoguent et siègent même ensemble au parlement. Une attitude appréciée par les modérés, tant en Flandre qu'en Wallonie.



Raphaël Thiérmard
Ecolo

Pour en savoir plus

«Abécédaire du différend communautaire belge», de Benoît Lechat, sur etopia.be:www.etopia.be/spip.php?article716

Une édition spéciale du quotidien français *Libération*, à télécharger en pdf. Un point de vue extérieur très fouillé présenté de manière accessible: www.liberation.fr/import/294394.FR.php



étopia, centre d'animation et de recherche en écologie politique

étopia a été créé en 2004 par Ecolo, le parti écologiste belge francophone. Son objectif est de travailler sur les enjeux les plus déterminants pour notre avenir, à mi-chemin entre le parti et la société civile. Qu'il s'agisse d'écologie, mais aussi de social, d'économique, de culturel.

étopia est structuré en 5 pôles d'activité:

- **prospective**: séminaires, réseau de chercheurs-associés, production d'études et d'analyses
- **débats**: forums et colloques en tout genre (y compris sous des formes légères comme le «Bar-à-débat») ainsi qu'un événement annuel pour les jeunes, les «Rencontres des nouveaux mondes»
- **formations**: les «Samedis d'étopia» proposent une multitude de formations à l'attention des militants écologistes mais aussi du monde associatif au sens large. Chaque année en été, les «Rencontres écologiques d'été» accueillent près de 400 personnes durant trois jours. Enfin, 2007 a vu naître une «Académie verte», formation plus poussée pour les futurs cadres de l'écologie politique
- **publications**: la revue semestrielle *Etopia* et plus de 250 dossiers à lire sur etopia.be
- **documentation**: *étopia* possède un service de documentation et centre d'archives

Pour en savoir plus

www.etopia.be

Congrès des Verts mondiaux 2008 au Brésil

L'humanité est à la croisée des chemins. Pour endiguer la crise climatique qui menace notre planète, nous devons agir de toute urgence. Au-delà des changements d'habitude, de mode de vie, de consommation, une révolution dans les politiques publiques est vitale pour éviter la catastrophe annoncée: aussi bien en matière de politiques énergétiques, de procédés industriels et d'utilisation des technologies que de nouvelles règles de commerce international ou de droit international. C'est précisément au plan politique que le Parti Vert à un rôle à jouer. Voilà la toile de fond de ce congrès, auquel les Verts du monde entier sont invités à participer.

Les Verts sont un mouvement social et politique à l'échelle planétaire sans précédent. En 2001, lors du premier congrès mondial à Canberra en Australie, nous avons organisé le Réseau des Verts mondiaux. Nous savons que pour atteindre nos objectifs nous devons penser et agir à l'échelle globale et locale.

Le Congrès des Verts mondiaux 2008 aura lieu au Brésil. Notre objectif sera de faire ressortir de la crise climatique tous les aspects politiques, sociaux, économiques et environnementaux afin que les Verts partout dans le monde puissent jouer un rôle déterminant pour que notre planète soit plus saine et plus sûre pour tous les êtres humains et tous les êtres vivants. Le Congrès des Verts mondiaux 2008 sera l'occasion de rencontrer des écologistes de toute la planète. Ce sera aussi une formidable opportunité pour découvrir l'esprit et la diversité de l'Amérique latine. Notre objectif principal est de préparer un plan d'actions commun face à la crise climatique pour les dix ans à venir.

C'est parce que le Brésil jouera un rôle majeur dans l'avenir de la planète dans les dix années à venir que nous avons décidé de nous y réunir. **La conférence se tiendra à São Paulo, au Mémorial de l'Amérique latine, du 1^{er} au 4 mai 2008.** Avec 18 millions d'habitants, São Paulo est aujourd'hui un «bon» exemple de tous les problèmes des mégapoles mais aussi paradoxalement de solutions ingénieuses pour y vivre mieux. Les Verts brésiliens participent au gouvernement de la ville et ont à l'échelle du pays des centaines d'élus locaux, régionaux et nationaux.

Les préparatifs du congrès sont en bonne voie. Le comité d'organisation s'est réuni à Nairobi au Kenya en novembre dernier et depuis travaille par conférences téléphoniques. Une équipe d'organisation a été mise sur pied au Brésil sous la responsabilité de Marco Antonio Mroz. Sergio Dialeachi est responsable du bureau de São Paulo.

Pour en savoir plus

www.globalgreens.org

www.globalgreens.org.br

Informations: contact@globalgreens.org.br

Les petits gaspillages font les grandes centrales

La consommation d'électricité en Suisse ne cesse d'augmenter. En 2006, elle a atteint 58 milliards de kWh. Pour faire face à une augmentation de seulement 1,5% par an, il faudrait poser un mètre carré de panneau solaire photovoltaïque toutes les cinq secondes, installer une éolienne semblable à celle de Collonges (VS) tous les deux jours, construire une centrale à gaz comme Chavalon tous les deux ans et demi, ou encore une centrale nucléaire du type de celle de Leibstadt tous les dix ans. Et il faudrait doubler les lignes à haute tension du pays...

Et si on ne fait rien? L'association des entreprises électriques suisses (AES) agite le spectre de la pénurie d'électricité pour 2012 déjà, avec une joie à peine dissimulée. Des nouvelles centrales! Pour commencer, des petites centrales à gaz, puis des grosses centrales nucléaires! Et en plus, c'est écologique! En effet, les centrales nucléaires n'émettent que peu de CO₂, et les centrales à gaz ne produisent pas de déchets nucléaires. C'est donc la combinaison idéale.

Le fait que l'étude d'impact sur l'environnement de la centrale à gaz de Chavalon (VS) soit épaisse comme un bottin de téléphone importe peu. Qui se préoccupe qu'on rejette 58 tonnes d'ammoniaque et 148 tonnes d'oxydes d'azote dans l'air, qu'on déverse 59 tonnes d'acide chlorhydrique dans les 2,6 milliards de litres d'eau de refroidissement, qu'on émette 750 000 tonnes de CO₂ et qu'on défigure le paysage avec un gazoduc et une ligne à haute tension? Les Verts, et encore, pas tous.

Non, ce qui importe, c'est le retour sur investissement, le cash flow, le business, quoi. D'où l'appui des radicaux, parti de l'Economie (on met une majuscule aux noms de religions?). Alors parlons fric.

Si on ne prend pas de mesures, il faudra remplacer notre parc nucléaire existant et construire une centrale supplémentaire. On peut donc acheter trois réacteurs EPR de 1600 MW pour un coût total de 20 milliards de francs. Axpo, EOS & compagnie auraient tort de s'en priver: c'est le consommateur qui paie. Les Suisses (ménages, entreprises, transports) ont dépensé près de 10 milliards de francs

en 2006 pour l'achat d'électricité, et ça ne cesse d'augmenter (+200 millions de francs par an). Le courant issu du gaz est encore plus cher, malgré des investissements quatre fois plus bas à puissance égale: la faute au prix du combustible. D'ailleurs l'ancienne usine de Chavalon a été arrêtée pour des raisons économiques... Et les retombées locales sont faibles: seulement 14% des dépenses profitent à la région (contre 52% pour le bois). Sans oublier la dépendance totale envers l'étranger.

Tous ces milliards d'investissements, pour quoi? Pour produire de l'électricité que l'on gaspille. Avec de vieilles ampoules, de vieux frigos, de vieux moteurs, de vieux chauffages... et de nouveaux stand-by. L'augmentation de 1,5% par an ne représente que 13 W en permanence par habitant... une simple TV en veille. Les petits gaspillages font les grandes centrales, c'est bien connu.

Mais ce qui est vrai dans un sens l'est aussi dans l'autre: les petites économies permettent de se passer de grosses centrales. Rien qu'au niveau de l'éclairage, le potentiel d'économie est suffisant pour fermer la centrale nucléaire de Mühleberg. Idem pour les chauffages électriques à résistance: une centrale de plus. L'amélioration des chauffe-eau électriques et le remplacement des pompes de circulation: une troisième centrale, etc. Selon l'Office fédéral de l'énergie, le potentiel est gigantesque: de l'ordre de 30 à 70% selon les domaines, sans perte de confort, explique la «Plateforme de l'efficacité énergétique» de SuisseEnergie. Largement de quoi se passer progressivement de notre parc nucléaire, et pour un coût inférieur.

La vraie question n'est donc pas « comment allons-nous produire de l'électricité pour éviter la pénurie? » mais « à quel rythme devons-nous augmenter notre efficacité énergétique pour nous passer progressivement de nos centrales vieillissantes? »

Au cours de la prochaine législature, nos élus devront faire ce choix: de nouvelles centrales et des lignes à haute tension, ou plus d'efficacité énergétique et moins de pylônes... La deuxième solution demande plus de travail aux parlementaires: c'est un travail d'optimisation complexe, mais c'est la seule voie qui nous mène à un développement durable. Les ingénieurs ont fait le boulot: appareils efficaces, normes, méthodes. Maintenant c'est au tour des politiques de faire le leur.



Arnaud Zufferey
Ingénieur EPFL
Les Verts VS

Agenda 21 cantonal

En novembre 2007, le Conseil d'Etat vaudois publiait son programme pour la législature 2007-2012, qui inclut un Agenda 21 cantonal devant servir de **référentiel pour l'ensemble des politiques publiques**. L'intégration de ce chapitre consacré au développement durable du canton de Vaud est le résultat d'un travail de longue haleine fourni par le Département des infrastructures, dirigé par François Marthaler.

Le précédent *Programme de législation*, présenté en 2002, comprenait, parmi 60 mesures, la promesse d'élaborer un Agenda 21 pour le développement durable du canton de Vaud. Alors député, j'avais formulé l'exigence que cet Agenda pour le XXI^e siècle constitue le cadre général dans lequel les programmes quinquennaux du Conseil d'Etat devraient s'inscrire. C'est maintenant chose faite*.

Il est évident que de la parole (du député) à l'action (du gouvernement), il y avait bien plus qu'un simple pas à franchir. Le résultat – qui est tout sauf anodin! – engage le canton de manière concrète sur le chemin du développement durable. Pour mémoire, fin 2006, le Conseil d'Etat prenait acte d'un set de 90 indicateurs de développement durable proposé par l'Unité de développement durable. Ces indicateurs, véritable état des lieux diachronique et prospectif du canton, ont servi de base au travail d'élaboration de l'Agenda 21. Considérant les indicateurs qui évoluent de façon peu favorable, le gouvernement a voulu identifier ceux sur lesquels une action prioritaire devait être entreprise. Il en a retenu six et, pour chacun d'eux, il a fixé des cibles pour les horizons 2012 (législature en cours), 2020 et 2050:

- importance de la dette publique,
- émissions de CO₂ (principal gaz à effet de serre),
- part des énergies renouvelables dans la consommation totale,
- part des transports individuels motorisés dans l'ensemble des déplacements,
- part des recettes fiscales liées à l'environnement rapportée au revenu cantonal (PIB suisse calculé pour le canton de Vaud),
- nombre de jeunes de 18 à 25 ans sans formation professionnelle ni contrat d'apprentissage.

Ces objectifs sont ambitieux, à court terme (2012) comme à long terme (2050), mais ils sont réalistes et conformes aux volontés exprimées à l'échelon international. Le canton seul ne parviendra pas à les atteindre. Les communes, les entreprises et la société civile sont invitées à contribuer activement à leur réalisation. A nouveau, c'est l'histoire des petits ruisseaux et des grandes rivières. Pourvu que tous convergent!

Mon vœu le plus cher est que les syndicats, municipaux, acteurs de l'économie privée et autres citoyens qui composent le parlement cantonal puissent relayer ce message fort à tous les échelons de la société vaudoise.

Concrètement, à l'échéance de la législature 2007-2012, l'Agenda 21 adopté par le Conseil d'Etat devrait permettre de:

- réduire de 1/6 (par rapport à 2004) le poids de la dette publique du canton et des communes, qui passerait ainsi de 9,8 milliards de francs à 8 milliards (objectif probablement atteint à fin 2007, mais qui devra être maintenu ensuite),
- réduire de 12% les émissions de CO₂ afin d'atteindre les engagements pris par la Suisse à Kyoto,
- augmenter de 23% la part des énergies renouvelables,
- réduire de 7% la part des transports individuels motorisés,
- accroître de 38% la part des prélèvements fiscaux et parafiscaux liés aux ressources d'environnement (environ 160 millions de francs, en principe sans augmentation de la pression fiscale),
- offrir chaque année une opportunité de formation validée à plus de 550 jeunes aujourd'hui sans perspective d'intégration socio-professionnelle.

En ce qui me concerne, l'Agenda 21 cantonal constituera le référentiel de base à l'aune duquel tous les projets de mon département devront se mesurer. L'Unité de développement durable, rattachée à mon secrétariat général, sera appelée à fournir conseil et expertise permettant d'appuyer toutes les bonnes volontés. Je ne manquerai pas de commenter sur mon blog les différentes étapes de cette longue marche et répondrai aussi volontiers à vos messages, que j'espère nombreux. La législature promet d'être passionnante!



François Marthaler
Conseiller d'Etat VD

*C'est donc tout naturellement que j'en ai fait le sujet d'un article sur le blog que j'avais ouvert un an auparavant et que j'alimente chaque semaine: <http://blogs.verts-vaud.ch/marthaler/>. Ce blog a été créé avec WordPress MU («multi-utilisateurs»), un logiciel libre et que d'autres Verts vaudois peuvent utiliser pratiquement sans frais pour engager un dialogue très direct et démocratique avec nos concitoyens.

Offrez un abonnement au Bulletin Vert

page 31



Fumée passive ou santé?

Si la question de la fumée passive est débattue dans nombre de pays, elle est également d'actualité dans plusieurs cantons suisses. **Genève sera le premier canton romand à voter sur ce sujet, le 24 février prochain.**

L'initiative populaire demande d'interdire la fumée dans tous les lieux publics intérieurs ou fermés du canton, soit tous les cafés, restaurants, hôtels, boîtes de nuit ainsi que tous les bâtiments ou locaux publics de l'Etat, des communes et autres institutions à caractère public. Elle a la particularité d'être très restrictive dans sa définition des lieux publics et ne permet d'exclure que les parties des bâtiments à caractère exclusivement ou essentiellement privatif (cellules carcérales par exemple). Plus de 20 000 signatures ont été récoltées en un temps record et, sans les obstructions d'une certaine droite, le vote aurait même pu avoir lieu en 2006 déjà.

Les conséquences sur la santé de la fumée tant primaire que passive sont connues depuis de nombreuses années. Dans les faits, les trois quarts de la population ne fument pas, mais 87% de la population est exposée au tabagisme passif, relève l'enquête suisse sur le tabagisme de 2004. La fumée passive représente une exposition à un polluant et il est irresponsable de soumettre, contre leur gré, les personnes à cette pollution alors que les industriels du tabac ont développé des trésors d'ingéniosité afin de rendre la cigarette indispensable à un quart de la population.

D'ores et déjà, de nombreux lieux publics ont été déclarés sans fumée (hôpital, lieux de formation, certaines entreprises privées) et l'Etat de Genève vient de décréter que la fumée serait interdite dans tous ses locaux dès le 1^{er} janvier prochain.

Cette initiative n'est pas une atteinte à la liberté de chacun à décider pour lui-même: elle veut protéger le public et l'ensemble du personnel travaillant dans des établissements

ouverts au public contre la fumée passive.

En effet, tous les indicateurs sont formels: il n'existe pas de niveau d'exposition à la fumée secondaire (passive) sans danger. Ni la ventilation, ni la filtration de l'air n'arrivent à réduire l'exposition à la fumée à l'intérieur des locaux à des niveaux considérés comme acceptables, car les systèmes de ventilation ne peuvent pas extraire toutes les particules fines. Pour être en mesure d'éliminer les toxines de la fumée de tabac, les échanges d'air devraient être si importants qu'ils en deviendraient inconfortables, avec des systèmes de ventilation non seulement difficiles à mettre en œuvre, mais aussi financièrement inabordable et très gourmands en énergie. Seuls des espaces 100% non fumeurs offrent une protection efficace. L'expérience montre également que les accords facultatifs prônant la tolérance de la part des non fumeurs ne sont pas efficaces, et sont même un obstacle à la mise en place de réelles mesures de protection.

Les expériences irlandaise, italienne ou norvégienne montrent qu'à de rares exceptions près, les cafés, restaurants et autres lieux de rencontre ne pâtissent pas d'une loi interdisant la fumée. Une telle législation permet de mettre tous les établissements sur un pied d'égalité.

Les Verts soutiennent cette initiative qui concrétise ainsi un des points de leur programme politique.



Brigitte Schneider Bidaux
Députée au Grand Conseil

Congé paternité et congé parental

Le rapport entre vie familiale et vie professionnelle a profondément évolué ces cinquante dernières années.

Les femmes se sont toujours plus investies dans la vie professionnelle, et la législation familiale ne s'y est pas vraiment adaptée. En comparant les politiques familiales des pays occidentaux, on constate que **la Suisse est un des pays les plus conservateurs en la matière.**

L'es autorités fédérales n'apprécient guère intervenir dans le domaine de la politique familiale, considéré comme relevant strictement de la sphère privée. Or cette position n'est pas sans conséquence sur la démographie suisse et l'activité professionnelle des femmes. Aujourd'hui, le taux de fécondité en Suisse – 1,42 enfant par femme – est bas par rapport à d'autres pays européens (France: 1,94; Royaume-Uni: 1,78; Finlande: 1,80), alors que le nombre d'enfants souhaité à 20 ans en Suisse est évalué à 2,7. A l'inverse, le taux d'emploi des femmes en Suisse (72%) est élevé par rapport à la moyenne des pays occidentaux, qui est de 60%. Pourtant, presque une femme active sur deux travaille à temps partiel, et quand on se penche sur la situation des femmes ayant des enfants à charge, la part des temps partiels s'élève à près de 75%. Comment remédier à la tension entre vie familiale et vie professionnelle?

Les solutions existent, elles sont mêmes nombreuses et ont d'ores et déjà largement prouvé leur efficacité à l'étranger. Congé paternité, congé parental, développement des places d'accueil de jour pour les enfants de 4 mois à 4 ans, promotion du temps partiel en particulier pour les hommes, flexibilisation des horaires de travail, garantie pour l'employé-e de retrouver son travail après un congé, etc. A la lumière des expériences des pays voisins, ce n'est qu'en multipliant les mesures d'encadrement que les parents auront vraiment le choix d'avoir le nombre d'enfants désirés, sans risquer de péjorer leurs activités professionnelles.

Le 4 septembre 2007, les Verts ont déposé un projet de loi visant à instaurer un congé paternité et un congé parental dans le canton. Le congé paternité permettrait au père d'accueillir sereinement l'enfant naturel ou adopté au sein de la famille, en bénéficiant de deux semaines de congé payé à 80% du salaire. Le congé parental offrirait 6 mois de congé payés, aussi à 80% du salaire, à prendre par le père ou par la mère, ou à répartir entre eux. Ce congé pourrait

être pris en bloc, de manière fractionnée ou à temps partiel. Il donnerait par exemple la possibilité aux parents d'assumer la garde de leur enfant sans difficulté financière pendant 10 mois au total, ou de couvrir la période de fermeture des crèches (vacances d'hiver et d'été) sur quatre ans, ou encore de bénéficier d'un jour de congé payé par semaine jusqu'à la rentrée scolaire de l'enfant. Ces semaines de congé supplémentaires pourraient facilement être financées en relevant le taux de l'assurance maternité, perçue déjà sur les salaires des hommes comme sur ceux des femmes. L'instauration de ces prestations permettrait aux hommes de profiter d'une assurance pour laquelle ils cotisent!

Les Verts se sont toujours battus pour l'égalité entre hommes et femmes. Bien que ce principe existe sur le plan juridique, il reste encore beaucoup à faire pour l'appliquer, notamment dans le monde du travail. Or tant que l'on ne repensera pas la place des enfants, de la famille et le rôle de chacun et chacune dans notre société, rien ne changera. Le but n'est pas que tout le monde travaille à 100%, mais bien de favoriser le libre-choix: être mère ou père au foyer, travailler à temps partiel ou à taux plein, sans cloisonner ces modes de vie différents. Il faut donc s'activer pour faire évoluer les mœurs, car ce n'est que par ce biais que l'on verra se concrétiser une réelle égalité des chances.



Mathilde Captyn
Députée au Grand Conseil

Nouvelle étape dans la lutte contre l'aérodrome de Bressaucourt

Le 24 février, le peuple jurassien va se prononcer au sujet de l'initiative populaire cantonale intitulée «**Pour la protection des paysages bocagers jurassiens**». L'objectif principal de cette initiative est d'empêcher la construction de l'aérodrome de Bressaucourt. Les initiants – au nombre desquels figurent les Verts jurassiens – ont pris pour modèle l'initiative dite de Rothenturm. Une initiative qui, tout en demandant la protection des tourbières, visait en fait à contrecarrer la construction d'une place d'armes.



En acceptant cette initiative, les Jurassiens donneraient non seulement un sérieux coup de frein à un projet insensé mais ils préserveraient également cette richesse paysagère et écologique qui fait l'atout touristique de la région et qui constitue une des qualités du cadre de vie.

Rappelons qu'une seconde initiative cantonale intitulée «Contre l'aérodrome de Bressaucourt» avait été déposée simultanément à celle demandant la protection des paysages bocagers. Cette autre initiative demandait l'organisation d'un vote consultatif sur le projet d'aérodrome et avait été invalidée, ayant été jugée non conforme à la Constitution jurassienne, ce malgré plusieurs recours.

Seule reste donc l'initiative en faveur des paysages bocagers jurassiens pour donner indirectement la possibilité aux Jurassiennes et aux Jurassiens de s'exprimer sur le projet d'aérodrome de Bressaucourt.

Enfin, il n'est pas inutile de préciser que le Tribunal administratif fédéral vient de rejeter le recours contre la décision d'octroi de la concession d'exploitation déposée en 2005 par l'ATE, le WWF et l'Association des opposants notamment. Du coup, l'éventualité de déposer un nouveau recours auprès du Tribunal fédéral est actuellement à l'étude. On le constate, la lutte contre l'implantation d'un nouvel aérodrome en terre d'Ajoie se joue sur plusieurs fronts!



Philippe Riat
Les Verts JU

¹ Un bocage est un écosystème particulier, composé de pâturages entrelacés de haies, particulièrement riche en terme de biodiversité et de beauté paysagère.

² Selon une description de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Pour en savoir plus

www.aerostop.ch

Le «tout pour la bagnole» au Locle

Depuis leur entrée au législatif en 2000, les Verts locaux s'activent à rendre le slogan officiel «**Le Locle qualité de vie**» plus vrai et à faire mentir le magazine *Bilanz*, qui à deux reprises a classé Le Locle «ville de plus de 10 000 habitants où il fait le moins bon vivre en Suisse».

Jusqu'ici, la devise officielle sonne encore un peu creux aux oreilles d'une partie des habitants, puisqu'en matière de pollution de l'air les valeurs limites légales ne sont pas respectées (PM10 et NO_x, particulièrement) alors que pour le bruit, les valeurs d'alarme sont dépassées. En cause, le trafic motorisé dans un environnement topographique difficile. De plus, pour à peine plus de 10 000 habitants, Le Locle compte plus de 7000 postes de travail, dont environ 2300 sont occupés par des frontaliers.

L'étude effectuée en 2006 par le bureau d'ingénieurs en circulation Transitec indique: «En considérant un "cordon" fictif incluant l'ensemble de la partie urbanisée de la ville du Locle, environ 57 000 trajets de véhicules motorisés (TVM) sont recensés, dont 40% sont composés de trajets internes à la ville, 45% sont en échange par rapport au Locle (dont 2/3 en direction de La Chaux-de-Fonds) et 15% en transit (dont 2/3 concentrés sur l'axe France-La Chaux-de-Fonds).»

Le trafic maximum en ville – soit 21 000 TVM quotidiens – est recensé sur l'axe principal en direction de La Chaux-de-Fonds, qui est aussi un des tronçons routiers les plus chargés du canton. Le Locle est en effet situé sur l'axe franco-suisse de Besançon à Berne, H20 selon la dénomination suisse ou encore «route des microtechniques». L'exécutif de la ville investit toute son énergie dans un tunnel d'évitement, négligeant presque totalement les alternatives qui permettraient de diminuer ce trafic insensé ou le reporter sur d'autres modes de transport. Il dispose pourtant d'une large autonomie en la matière, si l'on se réfère à l'arrêté cantonal d'exécution de la loi d'introduction des prescriptions fédérales sur la circulation routière du 4 mars 1969. L'article premier précise que «les conseils communaux peuvent interdire, restreindre et régler la circulation sur toutes les routes sises à l'intérieur de l'agglomération communale, sous réserve de l'approbation du service des ponts et chaussées».

Comme la situation est relativement complexe et ni les autorités locales ni les médias ne se pressent pour fournir une information objective, une part importante de la population est convaincue que le tunnel est la seule alternative, la seule solution pour résoudre le problème de ce trafic tout à fait excessif au centre ville.



André Frutschi

Rien n'est moins certain. En raison des difficultés financières de l'Etat de Neuchâtel et de l'éventuel classement de la H20 en route nationale par les Chambres peut-être en 2008, suivant une motion de Didier Berberat, il n'est guère envisageable qu'un tel tunnel soit en fonction avant 2020.

En 2003, les VertEs, qui ont aujourd'hui quatre élus sur 41 membres du législatif, avaient réussi à faire passer un projet de bus gratuits, avec une période d'essai limitée à quatre ans. Cette décision, dont le coût estimé à charge de la ville était d'environ 250 000 francs par an, avait fait l'objet d'un référendum, puis finalement largement refusé en votation populaire. Durant cette législature, qui s'achève en mai 2008, les VertEs ont déposé près de dix interventions sur le seul thème de la mobilité, sans compter les prises de position sur les dossiers courants. Si la plupart des motions et postulats ont été acceptés par le législatif, l'exécutif botte en touche l'ensemble des interpellations et autres questions au sujet de la mobilité, et ne respecte que très exceptionnellement le délai de deux ans pour le traitement des motions et postulats.

Le Conseil communal du Locle – l'exécutif de la ville – dispose de nombreuses possibilités d'intervention. Parmi celles-ci:

- demander des alternatives crédibles aux entreprises qui sollicitent des permis de construire pour de nouveaux parkings (+1000 places créées depuis l'an 2000);
- cesser de vendre à des entreprises des terrains communaux lorsqu'ils sont destinés à créer des parkings;
- prendre des mesures de modération de trafic énergiques dans l'ensemble des

zones d'habitation pour éviter que les automobilistes utilisent des routes d'évitement dont les gabarits ne sont pas du tout adaptés;

- élaborer un règlement de stationnement avec un système de vignettes payantes à l'instar de nombreuses autres villes: actuellement, les seules places avec horodateur sont celle du P+R situé à la gare!
- créer des voies réservées aux transports publics pour éviter qu'ils ne soient pris dans les bouchons aux heures de pointe;
- mettre en place, avec l'aide financière du canton, les mesures préconisées par le rapport du bureau Transitec;
- élaborer un plan de mobilité pour les employés de la ville;
- améliorer l'accès à la gare située dans le haut de la ville.

L'amélioration de la liaison transfrontalière par transports publics, qui a fait l'objet d'une motion déposée par les Verts en 2005 lors d'une séance commune des parlements des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, doit être une mesure prioritaire du canton. Depuis le dernier changement d'horaire, début décembre, sur la ligne Besançon-La Chaux-de-Fonds, la fréquence des trains SNCF entre Morteau et Le Locle a légèrement augmenté, passant de six allers-retours par jour ouvrable à sept, ce qui reste tout à fait insuffisant pour assurer un service correct aux pendulaires frontaliers. Aux heures de pointe, le canton doit également s'engager pour faire prolonger la desserte CFF jusqu'à la gare du Locle-Col-des-Roches, à l'ouest de la ville et à quelques encablures de la frontière. Autre moyen complémentaire à mettre rapidement en œuvre: le pro-

longement de la ligne de bus Pontarlier-Villers-le-Lac (F) de 5 km permettrait de rejoindre la gare des Brenets (CH).

Le 4 décembre dernier, le Grand Conseil a adopté un «décret portant octroi d'un crédit de 4 millions de francs pour l'élaboration du dossier de la route principale H20 afin qu'il soit prêt à la construction au moment du classement de cette route dans le réseau». Ce décret au titre quelque peu trompeur, réserve 1,1 million de francs au financement d'un premier train de mesures pour soulager rapidement Le Locle de son encombrant trafic. Il s'agit de parer au plus urgent en choisissant parmi les 35 mesures d'amélioration préconisées par le rapport Transitec, dont le coût total avoisine 5,6 millions et qui sont de la compétence conjointe de l'Etat et de la commune.

Ironie de l'histoire, à l'heure où ces lignes sont transmises à la rédaction du *Bulletin Vert*, les Verts locaux se trouvent à nouveau devant une situation inadmissible: les travaux d'un parking de 260 places ont été entrepris, puis interrompus, alors que le projet fait l'objet d'une opposition et d'un recours de l'ATE et du WWF. Vous avez dit far-west?



André Frutschi
Les Verts NE

Pour en savoir plus

Etude Transitec: www.ne.ch/neat/documents/transport/Routes_1830/ListeRoutes_files/Rapports_Transitec_Le_Locle.zip
Rapport du Conseil d'Etat «Evitement du Locle et Tunnel de Serrières» (4.12.2007): www.ne.ch/neat/documents/Autorites/gc_1414/ODJ_1702/GC_2007_12_files/07057.pdf



Manu Friederich

«Ce qui est à faire doit être fait»

C'était le principe qui a accompagné toute la vie de **Daniele Jenni, avocat engagé, parlementaire et cofondateur des mouvements verts en Suisse, disparu le 21 décembre dernier à l'âge de 58 ans.**

Né en 1949, Daniele s'est engagé très tôt en faveur des droits fondamentaux et de l'environnement: jeune étudiant en droit, il défendait déjà l'habitat et un mode de vie alternatif, au même titre que les personnes exclues de secteurs de la ville par des lois ou des interdictions. Sa profession d'avocat, sa vocation, l'accompagnait jusque dans les salles du parlement de la ville et du canton de Berne, où – contrairement à d'autres membres des groupes roses-verts – il ne s'est jamais laissé séduire par le pragmatisme, encore moins par l'opportunisme. Il déposait questions et propositions selon ses convictions profondes, sans égard pour le climat politique du moment.

Il a toujours essayé de virulentes critiques – tant de la part des adversaires politiques que des médias – pour son soutien inconditionnel aux jeunes qui luttèrent contre les injustices. Daniele répliquait aux attaques avec un humour subtil: il prenait tranquillement acte du fait que la tenancière d'un célèbre café de la scène bernoise soutenait, déjà avant le 6 octobre 2007 – date de la manifestation anti-UDC des *Moutons noirs* –, qu'elle refuserait de le servir à l'avenir. Par contre, les attaques venant de ses propres rangs le blessaient. Même s'il ne le disait jamais clairement et ne refusait le dialogue à personne: son exclusion du groupe parlementaire communal *Grünes Bündnis/Junge Alternative* après les élections communales de 2004, ainsi que la récente demande d'exclusion des Verts suisses l'ont mis à rude épreuve.

Bien avant ce 6 octobre, Daniele s'est engagé auprès des manifestations anti-WEF à

Landquart, Berne et Bâle, au sein du *Bündnis für ein buntes Brunnen* (manifestations antifascistes du 1^{er} Août), pour les *promenades antifascistes* de Berne et Thoune, contre la visite du pape ou encore auprès de la *cuisine des rues* du dimanche à Berne. Daniele était toujours de la partie, œuvrait comme médiateur entre la police et les manifestants lorsque cela était nécessaire, observait les faits et endurait l'attente dans le panier des flics pendant de longues heures, par solidarité, même par grand froid.

Il était également un avocat intègre. Par ses oppositions aux «excès immobiliers», par ses recours contre l'exclusion et les limitations de la liberté de manifester, il a écrit bien des pages de l'histoire du droit. Avec l'énergie qui lui restait peu avant son décès, il s'est encore rendu à Bâle afin de lutter pour l'acquittement de toutes les personnes accusées lors de la manifestation anti-WEF de 2005 à Bâle.

Et Daniele a pris la parole jusqu'à la fin au parlement de la Ville de Berne: contre l'évacuation de l'oasis culturelle et naturelle alternative «*Paradisli*» et contre une nouvelle loi visant à interdire et amender mendicité et «comportement indécent» en gare de Berne: «*Le président de la Ville devrait arrêter de s'acharner à rassurer les partis bourgeois par une politique de la sécurité subjective... On ne peut pas combattre la dureté de la société par une sécurité illusoire.*»

Catherine Weber

Ancienne conseillère communale, *Grünes Bündnis*
Secrétaire générale des Juristes démocrates de Suisse (DJS)

Les trente ans des Verts zurichoïses

En avril 2007, lors des élections cantonales, les Verts zurichoïses ont enfin pu renouer avec leur plus grand succès électoral... celui de 1987. Cette année-là, avec 22 sièges sur 180, ils étaient devenus la troisième force politique au sein du Grand Conseil. C'était suite aux retombées de Tchernobyl et de «Tchernobâle». Lors des élections fédérales du 21 octobre dernier, ils faisaient élire pour la première fois quatre conseillers nationaux. **En cette année 2008, ils fêteront le trentième anniversaire de leur fondation avec une énergie renouvelée.**

Le canton de Zurich ne jouit pas vraiment de la sympathie des Romands, à cause de sa domination économique et de la figure politique omniprésente de Christoph Blocher. Cependant, il faut reconnaître que, grâce aux Verts, le paysage politique y a passablement changé au cours des trente dernières années. Auparavant, les trois partis bourgeois – PRD, UDC et PDC – régnaient en maîtres, avec les socialistes, lors de toutes votations et élections.

Un regard rétrospectif montre que la plupart des électeurs du canton ont dû attendre la Constitution de 1869, lorsque, grâce aux mouvements démocratiques partis de Winterthour, furent introduits les droits démocratiques en vigueur encore aujourd'hui. Autrefois, seuls les «barons» de la Ville de Zurich avaient leur mot à dire et, au début du XIX^e siècle, les membres du parlement cantonal étaient encore élus à vie.

Le canton de Zurich n'est que le septième de Suisse par sa surface, mais sa population de plus d'un million d'habitants en fait le plus peuplé. Ces dernières années, la construction routière, mais aussi l'extension du réseau ferroviaire d'agglomération (*S-Bahn*), ont mené à une fragmentation importante du paysage. Cependant, presque deux cinquièmes de la population habitent toujours les centres urbains de Zurich et Winterthour. Les industries, naguère toutes puissantes (Escher Wyss, Oerlikon et Sulzer) ont désormais été supplantées par d'autres employeurs : banques, assurances et autres prestataires de services.

Au début des années soixante, des groupements citoyens, luttant pour conserver les habitats naturels et contrer la construction routière démesurée (autoroutes et routes de contournement), ont vu le jour dans de nombreuses communes. Il semblait donc opportun de coordonner ces tendances, afin de gagner davantage de poids politique, comme cela avait été le cas en Suisse romande dans les cantons de Neuchâtel et Vaud. En même temps, en Allemagne, Herbert Gruhl, auteur du

livre *Ein Planet wird geplündert*, fondait la *Grüne Aktion Zukunft* («Action verte pour l'avenir»). Nous avons perçu des tendances similaires du côté du lac de Constance, avec Schwanenwart Vetsch, membre de... l'Action nationale. Ainsi, avec un comité de fondation de quatre personnes, j'ai pris l'initiative et publié, dans le *Tages Anzeiger*, l'invitation à notre assemblée constitutive le 31 août 1978, à la salle Wallberg à Volketswil. Peu auparavant, Hegnau, le village voisin, avait été la scène du premier film de Kurt Gloor *Die Grünen Kinder*. Parmi les dix personnes qui participèrent spontanément et qui acceptèrent de figurer comme membres fondateurs, il y eut Richard Bisig et Gion Camenisch, devenus par la suite conseillers communaux de Dielsdorf et de Freienstein. Par ailleurs, une certaine Ursula Koch participa également en qualité d'observatrice à l'assemblée constitutive. A ce moment-là, elle espérait encore ramener les Verts au PS. Plus tard, elle ferait beaucoup parler d'elle en tant que présidente du Parti socialiste suisse.

Peu après la fondation, une délégation des Verts du canton de Zurich fut invitée à Olten par le président de l'Action nationale Valentin Oehen, où le professeur H. Kaminski (*Sternwarte Bochum*), vice-président de la *Grüne Aktion Zukunft*, participa en qualité d'orateur invité. Ce fut le premier et le dernier contact avec Valentin Oehen en Suisse alémanique.

Au cours du printemps 1979, les Verts du canton de Zurich participèrent pour la première fois aux élections cantonales, par des listes à un seul candidat dans trois arrondissements et avec le résultat correspondant : 0,3%. Cependant, notre liste atteignait déjà 1,5% aux élections fédérales de l'automne 1979. Les premiers succès sont apparus en 1982, aux élections communales, avec des sièges aux exécutifs de Dielsdorf et de Freienstein et dans les législatifs de Bülach (2 sièges) et de Dübendorf (4 sièges). Finalement, les quatre premiers députés Verts furent élus lors des élections cantonales d'avril 1983. L'automne de la même année, Arnold Müller a été le premier conseiller national

zurichoïse Vert. Comme il a été mentionné précédemment, les premiers grands succès se sont produits en 1987 : 22 sièges au Grand Conseil, au printemps, et trois sièges au National, en automne. Les moments culminants ont été ensuite l'élection de Verena Diener au Conseil d'Etat, en 1995, et celle de Martin Graf, à Effretikon, comme premier président de commune Vert en Suisse, en 1998. Nous sommes également représentés dans les exécutifs des villes de Zurich (depuis 1994) et de Winterthour (depuis 2006).

En 2007, le climat électoral a apporté d'autres succès : le 15 avril, lors des élections cantonales, sept sièges supplémentaires se sont ajoutés aux douze que nous avions jusqu'ici (deux en ville de Zurich, un à Winterthour, de même que dans le district de Winterthour, à Dietikon, Affoltern et Uster). Sur ces 19 sièges, il y a désormais 13 femmes et deux Jeunes Vert-e-s. Lors des élections au Conseil d'Etat, Martin Graf, avec 97 542 voix, a amplement dépassé la majorité absolue (87 922) mais n'a pas été élu, car huitième. Cette tendance positive s'est confirmée lors des élections fédérales du 21 octobre dernier. Nous avons atteint 10,4% grâce à une liste principale avec quatre listes subordonnées (Jeunes Vert-e-s, Vert-e-s 55+, Entrepreneurs Verts et Secundos). Nous avons ainsi pu obtenir quatre sièges sur 34 et reléguer le PDC à la quatrième place, avec son 7,6%. Au premier tour des élections pour le Conseil des Etats, Daniel Vischer a obtenu un résultat plus qu'honorable, avec 61 354 voix, et a ainsi atteint la cinquième place derrière la Verte-libérale Verena Diener (100 442 voix). Dans l'ensemble, ces résultats ont représenté plus de voix que celles d'Ueli Mauer et de la candidate du PS, Chantal Galladé, et auront payé au deuxième tour, avec l'élection de Verena Diener et la défaite d'Ueli Maurer.

Bien sûr, en plus de l'activité de ses élus dans les législatifs et les exécutifs, la base des Verts du canton de Zurich est présente aussi dans le cadre de manifestations et par des initiatives. Cette année, la politique énergétique et l'assistance aux

enfants ont été deux thèmes d'actualité. Au printemps 2007, notre initiative cantonale sur l'énergie a été déposée. Les Verts de la Ville de Zurich ont eu particulièrement de succès avec leur initiative sur l'assistance aux enfants. L'initiative correspondante a ensuite été lancée sur le plan cantonal, avec le soutien des syndicats et du PS. Les Jeunes Vert-e-s font constamment parler d'eux par leurs actions spontanées, comme l'initiative pour des véhicules plus respectueux des personnes ou contre les agissements de la police de la Ville de Zurich lors des arrestations préventives.

L'année 2008 sera notre grande année de jubilé : vers la fin de l'été, nous fêterons ainsi les trente ans des Verts du canton de Zurich. Mais nonobstant ces ambiances festives, il faut rester en alerte, car l'euphorie de la construction routière continue et la recherche de nouveaux emplacements pour des centrales nucléaires se poursuit. La nouvelle génération, issue du bien-être, aura-t-elle la force et l'intérêt de monter à nouveau aux barricades ? Les Jeunes Vert-e-s nous donnent à cet égard beaucoup d'espoir.



Hans Beat Schaffner
Ancien député
Membre du Bureau des
Verts suisses

Pour en savoir plus

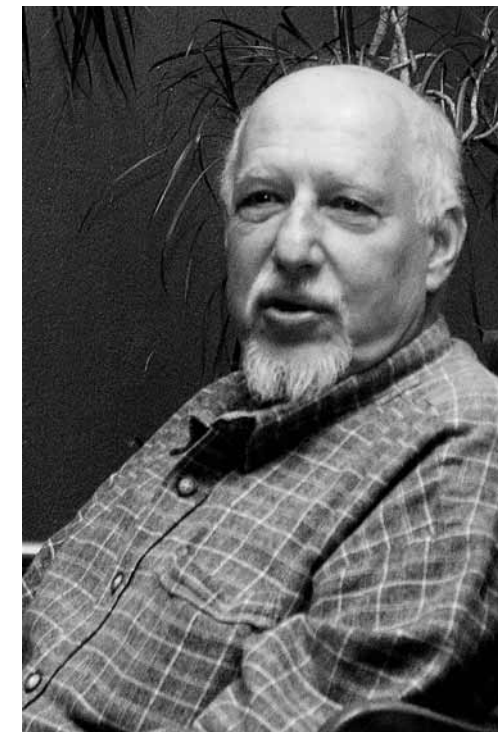
www.gruene-zh.ch

Giorgio Canonica

Figure centrale des Verts tessinois, Giorgio disparaissait le 20 décembre dernier, à l'âge de 67 ans.

«Je peux être au même instant un Asiatique, un citoyen indien, un Bengali avec des ancêtres du Bangladesh, résidant en Amérique et en Angleterre, économiste, philosophe à temps perdu, écrivain, pratiquant le sanscrit, avocat convaincu du laïcisme et de la démocratie, homme, féministe, homosexuel, défenseur des droits des gays et des lesbiennes, menant un style de vie non religieux, de famille hindouiste, non brahmanique, qui ne croit pas à la vie après la mort...»

Amartya Sen



Originaire du village de Bidogno, où il résidait, Giorgio Canonica était né en 1940. Dans les années 60, il avait étudié l'histoire et la littérature française aux Universités de Genève et de Fribourg, tout en s'engageant politiquement dans les jeunesse socialistes, dont il a présidé la section genevoise. Après un nouveau cycle d'études en sciences de l'éducation, il retourne s'établir au Tessin, et enseigne l'histoire et le français dans les écoles cantonales de 1970 à 1991. Dès son retour au Tessin, il s'inscrit au Parti socialiste autonome, dont il devient membre de la direction, mais il le quitte une dizaine d'années plus tard, le considérant «trop peu écologiste et trop peu autogestionnaire». C'est la première étape d'un parcours qui le conduit à devenir une figure centrale dans la laborieuse évolution du mouvement vert tessinois. En 1985, il contribue, avec Rinaldo Biana et d'autres, à la fondation du *Movimento ecologista ticinese (MET-I Verdi)*, dont il devient le vice-président. Après la scission du MET (1990), il est actif au sein du mouvement *Svolta ecopolitica (SVEPO)* et, en 1994, lorsque les écologistes tessinois opèrent leur réunification, il devient porte-parole des Verts, dont il assure la coordination et la publication du mensuel *Naturalmente Verdi*. Député au Grand Conseil depuis 1995, il a été membre de diverses commissions parlementaires. Parmi ses multiples engagements associatifs, on se rappellera en particulier son rôle dans la Fondation pour la renaissance du village de Chiasso, qui surplombe Chironico, restauré et géré selon des critères écologiques, culturels et sociaux, et dans le *convivium* tessinois d'Arcigola/Slow Food, section du mouvement international *Slow Food*, qu'il a créé et qu'il préside durant de nombreuses années.

En lui se conjugaient désenchantement et optimisme : c'est sans doute pour cette raison que, même dans les moments les plus critiques de la brève histoire des Verts tessinois, il a continué à croire en la possibilité d'une consolidation du parti. Les dernières années lui auront donné raison. Il disait de lui-même,

et l'a confirmé dans sa dernière interview, «je ne suis pas tellement pratique, je m'occupe de philosophie». En réalité, sa prédilection pour les élaborations théoriques du mouvement écologiste ne l'empêchait pas d'être très actif sur des thèmes concrets, aussi bien au parlement qu'en dehors. Loin d'un environmentalisme timide et au coup par coup, il a toujours cherché à porter à l'intérieur des Verts une réflexion sur les fondements d'un véritable changement écopolitique, nécessaire au dépassement des dévastations environnementales et sociales inhérentes au système capitaliste. Des thèmes comme la décroissance ou la souveraineté alimentaire sont entrés dans le programme des Verts grâce à ses lectures, qui en partie se retrouvaient dans sa *Gazzetta Verde on-line*. Ses interventions, et surtout ses écrits, étaient mordants et mariaient l'ironie, la critique politique et la culture écologique. Parfois ses positions n'étaient pas partagées par la majorité du parti, mais elles constituaient pour tous une stimulation et un horizon avec lequel se confronter. Pour cela aussi, la perte de Giorgio Canonica sera, pour les Verts tessinois, irréparable.

Sergio Savoia, Melitta Jalkanen
I Verdi TI

Giorgio Canonica a publié dans le *Bulletin Vert* (n° 3, novembre-décembre 2006, p. 28) un portrait des Verts tessinois sous le titre «Tessin : place financière, repli identitaire ou tournant écologiste».

Aline Trede, ou la nouvelle génération des Verts

Aline Trede a cela de commun avec Obélix qu'elle est tombée dans la marmite quand elle était toute petite. Et la potion magique d'Aline, c'est l'écologie!

À travers les différents portraits rédigés ces dernières années pour les Verts, j'ai eu la chance de faire de belles rencontres avec des personnes passionnées et très engagées. Appartenant à la génération des 35-50 ans, elles avaient toutes en commun un passé de militant dans les milieux de gauche avant leur adhésion à l'écologie et aux Verts. Avec Aline, j'ai fait la connaissance de cette nouvelle génération de jeunes qui sont nés avec l'écologie et ont grandi avec elle. Aline a d'ailleurs subtilement glissé qu'elle a 24 ans... comme le parti des Verts suisses!

Pour Aline, l'écologie est une évidence avec laquelle elle a toujours vécu. Le sourire en coin, elle raconte comment, enfant, elle « hurlait » sur sa grand-mère qui, lorsqu'elle lui lavait les dents, ne fermait pas le robinet d'eau! Sans parler des nombreux exposés scolaires qui tournaient toujours autour de la problématique de l'environnement, et son adhésion à Greenpeace à l'âge de 10 ans...

Mais ce qu'Aline Trede considère comme son véritable premier acte politique remonte à 1993. Elle avait alors 11 ans et sa mère l'a emmenée manifester à Berne suite à la non-élection de Christiane Brunner au Conseil fédéral. Aline se rappelle le pantalon fuchsia qu'elle a porté ce jour-là et comment sa mère a ignoré le refus de sa demande de congé de l'école et lui a expliqué dans le train comment tenir son mouchoir devant son nez si jamais la police faisait usage de gaz lacrymogènes... Une expérience très forte et qui l'a marquée.

Par la suite, c'est au sein de l'école qu'Aline Trede s'est de plus en plus engagée, devenant notamment présidente de l'association des élèves lors de son passage au collège. Les revendications tournaient alors autour du calendrier des examens de maturité qui voyait les écrits se dérouler en juin alors que les oraux avaient seulement lieu en septembre. Aline n'avait alors que 16 ans, mais elle s'est battue jusqu'aux plus hautes sphères avec ses camarades. En y repensant, elle considère cela comme son entrée en politique. A cette occasion, en effet, elle a rencontré pour la première fois des politiciens, a dû leur expliquer les choses et négocier pour obtenir gain de cause.



Sandrine Burger

La matu en poche, Aline Trede a continué son cursus à l'EPFZ où elle étudie encore actuellement. Elle s'est évidemment tournée vers les sciences de l'environnement. Même si elle ne sait pas exactement vers quoi cela peut la mener concrètement, cette branche lui permet de faire le lien entre sa passion et ses études.

Les Verts, Aline Trede y a adhéré « officiellement » en mars 2004 lorsqu'elle a participé, avec d'autres, à la création des Jeunes VertEs suisses. Avec un groupe d'amis à Zurich, elle avait constaté que tous les partis suisses avaient leur section jeunes, sauf les Verts. Un manque qu'ils étaient bien décidés à combler! Après un mail au parti pour voir si d'autres jeunes seraient intéressés à les rejoindre, s'est créé un noyau d'une dizaine de personnes. Le temps d'un week-end de « retraite », ils ont posé les bases des Jeunes Verts suisses, avec logo et manifeste. Les sections cantonales ont peu à peu poussé et, en 2007, les Jeunes Verts suisses ont pour la première fois présenté des listes aux élections nationales dans de nombreux cantons.

En tant que coordinatrice nationale des Jeunes VertEs suisses, Aline Trede a étroitement suivi le développement des sections cantonales et la formation des

listes pour le National. Comme elle le dit elle-même, elle est officiellement engagée à 20%, mais entraînée par la passion, elle ne compte pas ses heures et ne refuse jamais de donner un coup de main. C'est cependant l'aspect contact qui l'occupe le plus. Chargée du matériel de promotion et des relations avec les médias, durant l'été de la campagne électorale, elle a sillonné toute la Suisse pour persuader les sections cantonales des Jeunes VertEs de monter leur propre liste. Un travail de persuasion qui lui a pris beaucoup de temps et d'énergie, mais dont elle a été bien récompensée puisque presque toutes ont osé se lancer. Seul bémol, la Suisse romande où seuls les jeunes Valaisans ont suivi le mouvement, et donc un défi à relever pour le futur...

Quand on pense Jeunes VertEs, on se demande presque automatiquement si cela implique une limite d'âge... A cette question, Aline Trede n'a pas de réponse précise. Elle se dit que la transition se fera naturellement. Elle l'a d'ailleurs peut-être déjà amorcée puisque pour les prochaines élections en ville de Berne, en novembre 2008, elle se présentera sur la liste des « vieux » Verts!

Sandrine Burger

POUR S'INFORMER
ET S'ENGAGER
SUR L'ÉCOLOGIE

L'actualité
internationale
de l'écologie

Dans chaque numéro,
un dossier complet
sur un thème crucial

Ne manquez pas
le numéro
de janvier sur
les écoquartiers

DÉCOUVREZ
LA REVUE DURABLE !

www.larevuedurable.com



Des
informations clés
pour préparer
l'avenir

Des articles
rédigés par des
spécialistes

Des interviews
de personnalités
engagées

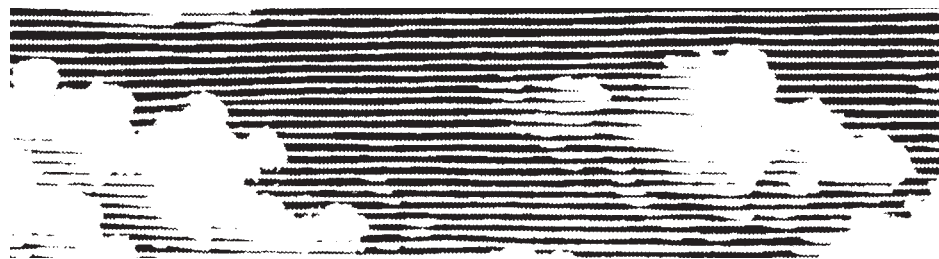
Des
points de vue,
des campagnes,
des initiatives,
des indicateurs, etc.

www.mobilitehumaine.ch

Initiative populaire
pour le renvoi
des véhicules irrespectueux

Pour le
climat





Les valeurs républicaines

Au fur et à mesure du développement de la campagne des élections fédérales de 2007, mais surtout des deuxièmes tours pour le Conseil des Etats, puis dans le débat précédant le renouvellement intégral du Conseil fédéral, l'invocation des valeurs républicaines a pris une importance croissante. Relancée vigoureusement par une apostrophe de Pascal Couchepin, l'expression a depuis lors fait florès. Elle peut cependant revêtir un sens variable et procède de sources non moins diverses. Elle mérite ainsi clarification.

C'est ainsi qu'elle évoque immédiatement dans le monde politique romand la référence à la République française, où de longue date il s'agit d'un appel à celles et ceux qui se reconnaissent, sur un large spectre de droite à gauche, dans le refus de tout monarchisme et de tout pouvoir individuel excessif rappelant de près ou de loin la royauté. La difficulté historique de la France à s'extirper de plus d'un millénaire de féodalité explique la vigueur et la fréquence de ce mot d'ordre. En particulier, lors de la montée récurrente pendant ces vingt dernières années de l'extrême droite lepéniste, fleurant ouvertement avec les symboles royaux comme Jeanne d'Arc, c'est sous la bannière républicaine que se sont regroupées les forces s'y opposant; l'appel a culminé au deuxième tour de l'élection présidentielle de 2002 afin d'obtenir toutes les voix, même les plus à gauche, en faveur de Jacques Chirac, promu de manière inattendue emblème de la résistance au préfascisme.

En Suisse alémanique, en revanche, l'expression renvoie à des utilisations toutes différentes et même inverses. Les plus récents à avoir emprunté le terme sont les *Republikaner* de James Schwarzenbach dans les années septante, autrement dit un mouvement aussi droitier que l'aile bloché-rienne de l'UDC aujourd'hui; ce qu'il y a de cocasse, c'est que le concurrent d'extrême droite de ce parti avait choisi pour nom les *Schweizer Demokraten*: en réalité, au sens français et même plus largement, on n'a jamais très bien vu en quoi l'une et l'autre formation défendait pleinement la république ou la démocratie, si ce n'est sous l'angle très limitatif de la

béatification de la *Landsgemeinde*. L'éphémère République helvétique, de 1798 à 1803, imposée sans suite par Napoléon Bonaparte, ne constitue pas non plus une image collective prégnante ni valorisante. C'est pourquoi le sens des valeurs républicaines est encore à forger largement auprès de nos compatriotes.

Il n'est pas jusqu'aux Etats-Unis d'Amérique qui ne connaissent une compréhension particulière des républicains et aussi d'ailleurs des démocrates. Là-bas, les uns ont symbolisé le Nord industriel, rigoriste et respectueux de l'égalité des droits, ce qui nous rapproche de la connotation française et romande, les autres ont cristallisé le Sud latifondiaire, viveur et esclavagiste; il est vrai que depuis quelques décennies le tableau tend à s'inverser, les républicains s'assimilant de plus en plus à une simple droite, parfois ultra, les démocrates à une gauche modérée ou au centrisme, porteurs paradoxalement au vu de l'histoire de valeurs libérales dans la société.

Mais c'est le retour à l'Antiquité qui offre la meilleure clé de lecture. Il faut se rappeler que, durant cinq siècles, Rome s'est affranchie de la royauté tyrannique, avant de finalement se soumettre au pouvoir impérial. Patiemment et à l'instar des cités grecques, avec des à-coups, la société romaine a construit un modèle novateur, caractérisé par le refus du pouvoir absolu, par la répartition et la rotation rapide des fonctions publiques, toutes électives, et par la reconnaissance d'un cercle de la citoyenneté s'élargissant progressivement de manière très large; sur ce dernier point, l'Empire romain continua dans le sens de l'ouverture. C'est exactement la racine des valeurs républicaines que nous avons à défendre aujourd'hui avec énergie. Notre combat est aussi celui d'une juste répartition des pouvoirs (notamment ceux des juges et des procureurs), du partage équilibré des responsabilités, de l'observation rigoureuse des droits humains et du respect égal dû à chaque citoyen ou habitant de notre pays, sans discrimination ni catégories – pour ne pas dire castes – privilégiées ou au contraire méprisées.

Luc Recordon
Conseiller aux Etats VD



Bulletin Vert
Case postale 345, 1211 Genève 4
bulletinvert@verts.ch
Tél. 022 800 35 62

Editeur Les Verts suisses

Rédaction
Anita Frei, rédactrice responsable
Pierre Lipschutz

Coordination
Gabriela Bader, Berne
Erica Hennequin, Jura
Jean-René Hulmann, Genève
France Manghardt, Vaud
Yolande Peisl, Fribourg
Walter Rosselli, Valais
Sergio Savoia, Tessin
Güldeniz Üregen, Neuchâtel

Ont collaboré à ce numéro
Sandrine Burger, Mathilde Captyn,
Dominique de Roten, Christophe
Dunand, Therese Frösch, André
Frutschi, Melitta Jalkanen, Ueli
Leuenberger, François Marthaler,
Andrès November, Luc Recordon,
Philippe Riat, Jérémie Schaeli,
Hans Beat Schaffner, Louis Schelbert,
Brigitte Schneider Bidaux,
Caroline Schum, Raphaël Thiémard,
Adèle Thorens, Roby Tschopp,
Catherine Weber, Arnaud Zufferey

Traductions
Yolande Peisl, Walter Rosselli

Couverture
PL/Yves Nardini

Prix du numéro CHF 4.50 · 3 €
Abonnements
6 numéros (1 an): CHF 25.–
Abonnement de soutien: CHF 100.–
Gestion des abonnements:
Yolande Peisl

Publicité
Helena de Freitas, pub@sillage.ch
www.sillage.ch
Tarifs sous www.verts.ch/bulletinvert

Graphisme Pierre Lipschutz
Impression M+H, Genève
imprimé sur papier 100% recyclé

Tirage 6000 exemplaires

© 2008, Les Verts suisses

Prochaine parution
Mars-avril 2008
Délai rédactionnel: 22.2.2008

www.verts.ch/bulletinvert



Les Verts suisses
Waisenhausplatz 21, 3011 Berne
Tél. 031 312 66 60 – Fax 031 312 66 62
verts@verts.ch

www.verts.ch

GE

Les Verts genevois
Rue des Voisins 14
Case postale 345, 1211 Genève 4
Tél. 022 800 38 48 – Fax 022 800 38 49
ge@verts.ch
www.verts-ge.ch

VD

Les Verts vaudois
Place de la Palud 7, 1003 Lausanne
Tél. 021 351 36 30 – Fax 021 351 36 31
verts@verts-vd.ch
www.verts-vd.ch

VS

Les Verts valaisans
Case postale 2315, 1950 Sion 2 Nord
vs@verts.ch
www.verts.ch/vs

FR

Les Verts fribourgeois
Case postale 1586, 1701 Fribourg
Tél. 026 424 76 62 – Fax 026 424 71 96
info@verts-fr.ch
www.verts-fr.ch

NE

Les Verts neuchâtelois
Rue du Centre 4, 2052 Fontainemelon
Tél. 032 852 07 26
ne@verts.ch
www.verts-ne.ch

JU

Les Verts jurassiens
Case postale 35, 2853 Courfaivre
info@verts-jura.ch
www.verts-jura.ch

BE

Les Verts du Jura bernois
Yves Leuzinger, Saucy 17, 2722 Les Reussilles
verts-jb@bluewin.ch

Les Verts-Bienne
Case postale 665, 2501 Bienne
www.gruene-biel.ch

TI

I Verdi del Ticino
Casella postale 1704, 6830 Chiasso 1
Tél./Fax 091 682 02 47
coordinamento@verdi-ti.ch
www.verdi-ti.ch

Je m'abonne au Bulletin Vert

M. M^{me}

Nom, prénom

Adresse

NPA, localité

Tél.

Courriel

- abonnement 6 numéros (1 an) à 25 francs**
 abonnement de soutien à 100 francs

Les membres romands des Verts reçoivent automatiquement le Bulletin Vert.

Talon à envoyer à: Bulletin Vert, case postale 345, 1211 Genève 4

BV 9

J'offre un abonnement à

M. M^{me}

Nom, prénom

Adresse

NPA, localité

Tél.

Courriel

abonnement 6 numéros (1 an): 25 francs

Adresse de facturation:

M. M^{me}

Nom, prénom

Adresse

NPA, localité

Tél.

Courriel

Les membres romands des Verts reçoivent automatiquement le Bulletin Vert.

Talon à envoyer à: Bulletin Vert, case postale 345, 1211 Genève 4

BV 9

Les Verts m'intéressent



- Je souhaite recevoir des informations
 Je désire devenir membre des Verts

Nom, prénom

Adresse

NPA, localité

Tél.

Courriel

Talon à envoyer au secrétariat d'un parti cantonal (voir la liste ci-contre)

BV 9

Il est temps de prendre parti
pour le climat

